

Collection

*Études de cas d'entreprises
d'économie sociale*

no ES0405

**Le groupement mixte
Paas-panga-na-bons-wendé
de Zogoré (Burkina Faso)**

par

Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau et
la collaboration de Luu Thuy-Diep

avril 2004

Cahiers du CRISES – no ES0405
Collection «*Études de cas d'entreprises d'économie sociale* »
« **Le groupement mixte Paas-panga-na-bons-wendé de Zogoré (Burkina Faso)** »
par Sayouba Ouedraogo
sous la direction de Yvan Comeau
et la collaboration de Luu Thuy-Diep

ISBN : 2-89605-155-4
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'*axe travail et emploi* centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison

Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Sayouba OUEDRAOGO est doctorant en service social à l'Université Laval. Il a commencé ses études sociales en assistantat social au Maroc, à l'Institut national de l'action sociale de Tanger, a obtenu son diplôme supérieur en travail social (option des services sociaux et de l'éducation spécialisée) à Dakar au Sénégal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET ORGANIGRAMME	ix
LISTE DES SIGLES, EXPRESSIONS ET ABRÉVIATIONS.....	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES.....	3
1.1. La recherche documentaire	3
1.2. L'enquête de terrain	4
2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE.....	5
2.1. Le milieu	7
2.2. Le secteur d'activité.....	11
2.3. Le projet initial.....	14
2.4. Les promoteurs de Paas-panga-na-bons-wendé.....	16
2.5. Le démarrage : les trois premières années (1989-1993)	16
2.6. L'évolution du groupement.....	18
2.6.1. La période de 1993 à 1999.....	19
2.6.2. La période de 1999 à 2003.....	20
3. LA PRÉSENTATION DES MEMBRES	23
3.1. Les acteurs présents dans l'activité.....	23
3.2. Le réseau	25

4.	LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE	27
4.1.	Les rapports de pouvoir à l'interne.....	28
4.1.1.	Le pouvoir formel et le pouvoir informel.....	29
4.1.2.	L'inclusion des producteurs et des usagers	31
4.2.	Les rapports avec l'extérieur	32
4.3.	Les règles juridiques et législatives	33
5.	LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE	35
5.1.	Le profil organisationnel	35
5.1.1.	Les objectifs.....	35
5.1.2.	Les aspects stratégiques.....	36
5.1.3.	Les biens et les services.....	37
5.1.4.	Les données financières.....	38
5.2.	Le processus organisationnel.....	40
5.2.1.	La production.....	40
5.2.2.	L'organisation du travail	40
5.2.3.	La formation des membres	41
5.2.4.	La commercialisation des produits	42
5.2.5.	Les infrastructures	42
6.	LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN.....	43
6.1.	Sur le plan des réalisations	43
6.2.	Sur le plan de l'économie sociale	44
6.3.	Sur le plan sociétal.....	45
7.	LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES	47
	BIBLIOGRAPHIE	49

LISTE DES TABLEAUX ET ORGANIGRAMME

Tableau 1	Répartition des habitants du village en 1996	9
Tableau 2	Croissance démographique du village de 1996 à 2010.....	9
Tableau 3	Infrastructures et organisation de l'espace de Zogoré.....	13
Tableau 4	Types de formation reçus	24
Tableau 5	Répartition par ancienneté des membres du groupement Paas-panga	24
Tableau 6	Différences entre groupement pré-coopératif et groupement	27
Tableau 7	Composition des membres du bureau (2001-2004)	30
Tableau 8	Extrait du cahier de caisse de Paas-panga de 2002 à 2003	39
Tableau 9	État des équipements du groupement.....	42
Tableau 10	Bilan financier (en FCFA)des campagnes 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003	43
Organigramme du groupement Paas-panga de Zogoré.....		42

LISTE DES SIGLES, EXPRESSIONS ET ABRÉVIATIONS

ANAR	Association nationale d'action rurale
Banco	brique de terre séchée
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole
Bouli	en mooré (langue des Mossis), une retenue d'eau de petite dimension
BSONG	Bureau de suivi des ONG
CAD	dollar canadien (symbole ISO)
CFDT	Compagnie française de développement du textile
CGP	Caisse générale de péréquation
CIDR	Compagnie internationale de développement rural
CREN	Centre de récupération et d'entretien nutritionnel
CRPA	Centre régional de la promotion agropastorale
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
FCFA	franc de la Convention financière africaine (monnaie des pays de l'Afrique de l'Ouest) (400 FCAF = 1 CAD)
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
GV	groupements villageois
Harmattan	vent sec provenant du Sahara et soufflant vers le Sud, en particulier entre novembre et juin
Kombi-naam	organisation sociale d'entraide et de solidarité
Mooré	langue parlée par les Mossis
Mossis	ethnie qui peuple le centre du Burkina Faso formé d'un plateau (d'où l'expression plateau mossi)
Naaba	chez les Mossis, le chef du village ou d'une entité plus large
Naam	organisation regroupant garçons et filles du même âge
OFNACER	Office national des céréales
OP	organisation paysanne
ORD	organisme régional de développement
PAÉOPA	Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles
PAS	Programme d'ajustement structurel
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SATEC	Société d'assistance technique et de coopération
SMPR	Société mutuelle de promotion rurale
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité
SP	Sociétés de prévoyance
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
Zai	technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés
Zatu	loi
Zom-kom	eau à laquelle on mélange un peu de farine

RÉSUMÉ

Cette monographie porte sur le groupement mixte Paas-panga-na-bons-wendé de la ville de Zogoré, province du Yatenga au Burkina Faso.

Le village de Zogoré connaît diverses difficultés lors de la fondation du groupement Paas-panga en 1989 : pauvreté, insécurité alimentaire, chômage des jeunes, exode rural. Le groupement se propose d'agir sur l'irrigation afin de rendre possible l'agriculture lors de la saison sèche et ainsi contribuer à l'alimentation du village. L'action du groupement comprend trois volets : la formation technique sur l'aménagement de planches irriguées, la production maraîchère et la commercialisation des produits non consommés par les membres. La création du groupement repose en bonne partie sur l'action d'un leader, sur les conseils d'un agent agricole et sur l'encouragement par l'État à la responsabilisation des paysans.

Sur le plan institutionnel, le groupement Paas-panga est structuré selon les règles prévues dans la récente loi burkinabé sur les associations paysannes qui prévoit l'existence d'une assemblée générale et d'un bureau de direction. Sur le plan organisationnel, le groupement déploie nombre d'activités visant la production et la commercialisation des denrées cultivées (maïs, niébé, tomate, pomme de terre, oignon, concombre, chou, etc.). Le groupement bénéficie d'appuis financiers provenant de l'État, de programmes internationaux et d'un jumelage avec deux villes européennes.

Le groupement Paas-panga génère des revenus et une production agricole contribuant au mieux-être de ses membres et de la population, et amenant plusieurs jeunes à ne plus envisager l'émigration. Il demeure que le renforcement de l'organisation interne du groupement et l'analphabétisme des membres représentent des défis importants.

Sayouba Ouedraogo

INTRODUCTION

Cette monographie du groupement mixte Paas-panga-na-bons-wendé de Zogoré a été produite dans le cadre des travaux de notre thèse de doctorat sur le thème de l'émergence et le développement des organisations paysannes au plateau mossi au Burkina Faso.

Le groupement paysan est une organisation d'économie sociale de type associatif communautaire. De manière structurelle, le groupement paysan combine en son sein l'économique et le social, le marchand et le non-marchand, le marché et la solidarité associative. Ce mouvement associatif présente des aspects très divers. On rencontre des groupements efficaces et pérennes mais aussi des initiatives opportunistes ou vides. Ce mouvement, s'il en est, tente de relever le défi considérable de traduire l'intérêt collectif et de promouvoir le développement du village dans le contexte actuel de sous-équipement agricole des paysans, d'insuffisance d'offre de crédit et de déficit d'offre de biens et de services publics.

Conscientes de l'importance du mouvement associatif et à la faveur des événements, les autorités publiques burkinabé ont décidé de professionnaliser les organisations paysannes dans la perspective générale d'une plus grande prise en charge du développement socio-économique par celles-ci. Cependant, toute politique visant à soutenir ces groupements ne peut être envisagée sans connaître les expériences des groupements qui ont fait preuve de réussite de leur émergence et d'un certain niveau de développement. Il se trouve, à notre connaissance, que la recherche sociale n'a pas exploré les déterminants de la réussite de l'émergence et le développement des groupements paysans pérennes au plateau *mossi*. C'est ce que nous entreprenons de faire dans le cadre de notre thèse de doctorat en service social.

Réalisée à l'aide de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale de Comeau (2000), la monographie est structurée en sept parties. La première partie expose les sources de données, notamment l'enquête documentaire menée auprès des services étatiques et non étatiques, et auprès des sociétaires du regroupement. La deuxième partie situe l'émergence du groupement à travers la présentation du milieu, le secteur d'activité, le projet initial, les promoteurs, le démarrage et l'évolution de Zogoré. La troisième partie fait connaître les membres présents du groupement et le réseau de celui-ci. Les quatrième et cinquième parties présentent respectivement les dimensions institutionnelle et organisationnelle du groupement. La sixième partie traite des éléments de synthèse et de bilan, notamment sur le plan des réalisations, de l'économie sociale et sociétal. Enfin, la septième partie fait état des perspectives anticipées du groupement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

La méthode de cueillette des données de cette enquête s'est inspirée du schéma de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale proposée par Comeau (2000). Le schéma de collecte des données de cette enquête comprend les étapes suivantes : la recherche documentaire et l'enquête de terrain (questionnaire, entretien et observation).

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire a eu lieu dans des structures nationales chargées de l'encadrement et de la promotion des organisations de base. Nous nous sommes intéressés principalement à la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), le Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PA/OPA), le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, le Bureau de suivi des ONG (BSONG) et le Secrétariat permanent des ONG (SPONG). Cette première enquête vise à appréhender le rôle de ces structures d'encadrement, identifier et caractériser les organisations paysannes, identifier les organisations qui répondent à nos critères, et partant de l'étendue du plateau *mossi*, identifier une zone où centrer la présente recherche.

La sélection de la province du Yatenga, parmi les provinces à déficit alimentaire chronique, est motivée par un certain nombre de considérations. Cette province a le taux de concentration d'ONG le plus élevé et les formations sociales y sont plus anciennes, plus systématisées et plus actives que celles des autres provinces qui constituent le pays (Atampurgre, 1993 : 16 ; BSONG, 1990).

Le choix du département de Zogoré a été fait par la technique d'échantillonnage systématique et accidentel suivant le sens des points cardinaux et à l'intérieur de 50 kilomètres de distance de la ville de Ouahigouya. Ensuite, nous nous sommes portés sur le premier ayant des responsables départementaux d'encadrement et de promotion des organisations de base disponibles à nous accueillir.

Après l'identification de la zone d'étude, la recherche documentaire a été poursuivie au niveau provincial et concernait le Centre régional de la promotion agropastorale (CRPA) et la Fédération nationale des groupements *naam* à Ouahigouya. L'ambition ici est de confronter les informations recueillies au niveau national avec la réalité de terrain. Ceci a permis d'apporter une correction à nos critères de choix des populations sous étude, d'apprécier le degré de fonctionnement et d'organisation des formations paysannes, tout en partant de leur distribution spatiale et leur filière d'activité agricole.

Le choix du groupement paysan de Zogoré, dénommé Paas-panga-na-bons-wendé a été fait par la technique de choix raisonné. Le département compte 69 organisations paysannes réparties dans 16 villages. Le village de Zogoré compte 20 organisations paysannes (CECI-PA/OPA, 2002). Il nous est impossible de contacter une à une les organisations paysannes pour vérifier leur admissibilité à notre population d'étude. Ainsi, pour pallier cette difficulté, nous avons demandé aux responsables départementaux des organisations paysannes de nous proposer trois organisations paysannes suivant l'âge, l'importance des réalisations, le nombre de membres, etc. Nous avons, par la suite, procédé à la vérification du remplissage des critères au niveau de chaque organisation paysanne, afin d'identifier une et une seule organisation paysanne pour le département.

1.2. L'enquête de terrain

L'enquête de terrain a été menée à partir d'un questionnaire, d'un guide d'entretien et de l'observation directe.

Le questionnaire a été administré aux membres de Paas-panga-na-bons-wendé (Paas-panga). Ce questionnaire nous a informé sur la genèse, l'évolution et la situation actuelle du groupement. En outre, il nous a permis d'apprécier son niveau d'équipement et de formation, et de cerner ses difficultés et perspectives d'avenir. Nous avons, par ailleurs, recueilli l'avis des membres sur les facteurs de maintien de leur organisation et sur les conditions de promotion de leurs activités.

Nous avons, par la suite, employé la technique du guide d'entretien. En fait, plusieurs guides d'entretien ont été élaborés et administrés à des personnes ayant des connaissances importantes sur le groupement. Un premier guide d'entretien a été administré au doyen du village, chef coutumier et délégué départemental des organisations paysannes. L'objectif de cet entretien est de connaître des éléments historiques du village, des faits ayant marqué celui-ci et la situation des organisations paysannes dans son département. Un deuxième guide d'entretien a été administré au préfet du département, avec l'ambition d'en savoir un peu plus sur les rapports entre la préfecture et les organisations paysannes. Il s'en est suivi d'autres entretiens avec, notamment, le chef de service de santé du village, les directeurs des établissements d'enseignement du département et le chef du comité de jumelage.

Enfin, l'observation participante a été employée pendant les différentes rencontres du bureau et sur des sites d'activité du groupement. Elle nous a permis de constater les rapports de pouvoir et d'apprécier comment se manifestent le profil et le processus organisationnels du groupement.

2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé, qui connaît des problèmes socio-économiques marqués essentiellement par le phénomène quasi endémique de sécheresse et de désertification. En fait, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable, par exemple, qui sont des droits humains élémentaires, ne sont pas assurés pour une grande partie de la population. Le centre, l'est et le nord du pays sont les principales zones souffrant de l'insécurité alimentaire et de ses corollaires.

Plusieurs approches de participation populaire au traitement des problèmes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ont été initiées. Déjà avant l'indépendance politique en 1960, les autorités coloniales avaient initié des programmes impliquant la mobilisation des masses populaires. En fait, dans les années 1950, a démarré un mouvement coopératif marqué par la mise en place des sociétés de prévoyance (SP) qui se transformeront en sociétés mutuelles de promotion rurales (SMPR). Ces deux sortes d'institutions avaient des attributions variées : collecte des produits et leur commercialisation, exécution des travaux d'intérêt collectif, crédit, etc. Ainsi, par les SMPR, l'administration se proposait de faire pénétrer l'esprit coopératif dans la conscience des masses rurales (Ioan, 1975 : 14). On dénombrait 87 coopératives, toutes filières confondues, entre 1955 et 1960. Cependant, cette tentative n'a pas donné les résultats escomptés. Cet échec s'expliquerait par le caractère imposé (adhésion obligatoire pour tous les producteurs ruraux), mais aussi par la forte représentation des membres aux assemblées générales à l'aide de la cellule initiale de la communauté coutumière : le carré du village (Ioan, 1975 : 15).

À partir des années 1960, les nouvelles autorités ont mis en œuvre une série de programmes d'organisation du paysannat burkinabé. On peut noter la campagne de la Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) en 1963, qui a abouti à la création d'environ 800 coopératives à travers tout le pays, et la campagne de développement communautaire des années 1970, qui avait comme élément central les organisations de base. Ces programmes post-coloniaux n'ont pas donné les résultats espérés. Le manque de préparation préalable à la vie coopérative s'est traduit par la faible participation des bénéficiaires et le manque de stade intermédiaire capable de faciliter la transition des formations sociales traditionnelles au type moderne de relations coopératives (Ioan, 1975 : 15 ; Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19).

Le début des années 1980 marque un moment de changement profond. Sur le plan social, on note une crise économique, en grande partie causée par des années consécutives de sécheresse (de 1970 à 1980). Sur le plan politique, le pays connaît une instabilité politique marquée par des coups d'État successifs (celui du colonel Saye Zerbo en novembre 1980 ; celui du commandant Jean-Baptiste Ouedraogo en décembre 1982 ; l'avènement de la Révolution d'août en 1983, conduite par le capitaine Thomas Sankara ; l'avènement du Front populaire en octobre 1987 ; l'avènement de la Quatrième République en 1991 ; etc.). Toute perturbation politique est un reflet des problèmes sociaux et surtout de la diversité de leurs solutions.

Sur le plan international, la mondialisation de l'économie se manifeste dans le pays par l'application du programme d'ajustement structurel (PAS), dont l'accord a été signé en 1991 avec

les institutions de Bretton Woods. Le PAS implique la réduction du déficit des finances publiques et la restauration du secteur parapublic par la privatisation, le désengagement de l'État du financement de certains secteurs sociaux (Zagré, 1994). En réponse à cette crise, plusieurs initiatives au niveau local tentent de traiter le problème de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ces initiatives sont le plus souvent prises par les organisations paysannes.

Ces organisations paysannes sont des organisations de base, toute nature confondue, (groupements villageois masculins, féminins et mixtes) régies par la *zatu* (loi) AN-VII-35/FP/PRES du 18 mai 1990 (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998). Le groupement est toute organisation volontaire de personnes à caractère social, et surtout économique, jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs. Ces organisations paysannes comprennent les associations, les coopératives, les groupements et leur union (à l'échelle villageoise et départementale), puis leur fédération (à l'échelle provinciale et nationale).

Les groupements sont créés sous l'impulsion de l'État burkinabé ou des organisations non gouvernementales. Le groupement Paas-panga de Zogoré fait partie des organisations paysannes de base, initiées par l'État sur des principes coopératifs. Il ne constitue pas un cas de projet nouveau, puisqu'il existe déjà des groupements dans le département de Zogoré, mais il représente de nos jours un modèle d'organisation de l'économie sociale, pour son maintien, pour sa contribution à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à d'autres réalisations, et pour ses perspectives d'avenir.

La formation de Paas-panga correspond à la quatrième génération d'organisations paysannes au plateau *mossi*. Une première forme d'organisation paysanne comparable à une première génération est formée par les structures traditionnelles de *song-song-taaba* (entraide), de *ossoaga* (entraide et solidarité dans les travaux champêtre chez les *Mossis* du centre), et de *kombi-naam* (organisation regroupant garçons et filles de même âge dans le Yatenga). Ces formations sociales, qui remontent dans la nuit du temps, étaient caractéristiques de l'esprit d'entraide et de solidarité qui prévalait au sein de la communauté villageoise (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 11). La société elle-même était structurée et fonctionnait suivant une hiérarchie et une affinité selon le sexe, l'âge, le clan, etc.

La caractéristique essentielle de ces structures est que la participation des membres était de fait (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998). Ces formations sociales ancestrales illustrent l'existence d'actions collectives de traitement des problèmes individuels, collectifs et communautaires.

La deuxième génération se situe dans l'ère coloniale. Les formations paysannes du type coopératif ont pris naissance avec la mise en place des sociétés indigènes de prévoyance et leur transformation en sociétés mutuelles de développement rural en 1956 (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998). Ces structures étaient imposées et avaient pour mission l'approvisionnement de l'administration coloniale en vivres et en matières premières pour son industrie, tels étaient leurs traits caractéristiques (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 12).

La troisième génération porte sur la période de 1960 (année d'accession à l'indépendance politique) à août 1983 (avènement de la Révolution) (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 12). Cette génération est marquée par le transfert de l'encadrement du monde rural à quatre sociétés françaises. La première, la Compagnie française de développement du textile (CFDT) agit dans l'ouest du pays pour la culture du coton. La Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) intervient au centre (plateau *mossi*) pour la vulgarisation de la culture attelée et l'octroi du crédit par la création des coopératives agricoles. La Compagnie internationale de développement rural (CIDR) s'occupe du sud-ouest pour la production agricole et l'épargne villageoise. Enfin le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) intervient au nord pour l'approvisionnement des producteurs en facteurs de production et pour la vulgarisation des actions de restauration des sols. Ainsi, environ 800 coopératives ont été créées à travers le Burkina Faso (Ioan, 1975 : 15). À partir de 1970, les organismes de régional de développement (ORD) ont pris la relève des sociétés étrangères. Sous leur impulsion, de nombreux groupements villageois ont été créés.

Enfin la quatrième génération correspond à la période de la Révolution d'août jusqu'à nos jours. Les faits caractéristiques de cette période sont la mise du mouvement paysan au centre de la politique de développement national, qui comprend la création d'une direction de la Formation et de l'Organisation du monde rural, et la création d'un ministère de la Question paysanne chargé de l'animation, la formation et l'organisation des producteurs agricoles (sous la Révolution).

Cette génération est aussi marquée par la transformation du ministère de la Question paysanne en ministère de l'Action coopérative paysanne, chargé de l'organisation coopérative des paysans, la promulgation de la *zatu* (loi) AN-VII-35/FP/PRES (Front populaire) ; puis, par la création de la direction de la Promotion coopérative et mutualiste, au sein du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, et sa mutation en direction de la Promotion coopérative et de la Législation rurale (sous la Quatrième République). Partant des insuffisances de cette loi, l'État burkinabé et ses partenaires au développement ont adopté en 1999 la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

On note, pendant ce temps, l'existence d'organismes non gouvernementaux œuvrant pour les mêmes buts et cibles. L'église catholique, le groupement *naam* et les 6 S¹ sont des exemples de structures non gouvernementales qui organisent le monde rural. Les groupements paysans interviennent dans plusieurs domaines, le plus souvent interreliés. Ils privilégient cependant un domaine d'activité, sans toutefois négliger les autres domaines.

2.1. Le milieu

Zogoré est le chef-lieu du département de Zogoré. Il est situé à 37 kilomètres au sud-ouest de la ville de Ouahigouya, capitale provinciale du Yatenga, dont il dépend administrativement. Le

¹ 6S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) est un organisme non gouvernemental international de droit suisse.

village de Zogoré est limité au nord par les villages de Rega et de Viresogdin, à l'est par le village de Dhun, au sud par les villages de Lilbouré et de Willy, et à l'ouest par le village de Ley.

Le village de Zogoré s'étend sur une dépression (bas-fond) formée au nord par une chaîne élevée, qui se termine par trois collines vers l'est. Les côtés ouest, sud et est du village sont limités par une formation élevée. Les sols abritant le village sont en grande partie argileux et latéritiques dans les confins des collines. Le village longe la voie Ouahigouya-Tougan sur environ 4,5 kilomètres du nord au sud et d'environ 3,5 kilomètres d'est en ouest.

Le village de Zogoré était fortement structuré au moment de la pénétration coloniale (1895-1898), puisque le roi de vassal de Zogoré était anticolonialiste et soutenait le camp des descendants de Naaba Saga (dont il est affilié) contre celui des descendants de Naaba Tuguri dans les luttes claniques pour le contrôle du pouvoir central à Ouahigouya. Le second demanda un appui au régiment Voulet-Chanoine pour venir à bout du camp rival (Massa et Madiega, 1995).

Le village serait fondé par Naaba Tiisé, un prince déshérité du village de Kombango. Il aurait fugué avec ses fidèles sujets pour se lancer dans la conquête en vue de s'octroyer un royaume. Il aurait échoué dans ses offensives contre les royaumes vassaux de Yako et de Gourcy. Après la défaite contre Gourcy, il décida un repli tactique (se reposer et réorganiser son armée dans une petite forêt). Une partie de sa troupe (les plus épuisés ou les blessés) resta dans cette cachette qui deviendrait plus tard le village de Boo (endroit propice aux activités agricoles).

Poursuivant sa conquête, le prince déshérité envoya un de ses soldats explorer les environs. Ce dernier découvrit une forêt plus grande, revint rapporter la découverte à son chef, qui décida d'aller lui-même apprécier la trouvaille. Le prince déshérité fut convaincu de s'installer et de fonder son royaume sur la nouvelle terre, estimant que celle-ci était suffisamment grande et pleine de provisions pour toute son armée. Le terme Zogoré viendrait de *rii-zogué*, « abondance de provisions ». Le village de Zogoré venait de se créer.

Bien des décennies après la fondation du village, éclata une bataille interclanique pour le contrôle du pouvoir central à Ouahigouya. Des alliances se formèrent à cet effet. La coalition formée autour de Naaba Saaga fut vaincue par le camp adverse, soutenu par les colons. Ces derniers craignant une résistance redoutable auraient profité des divisions internes pour envahir le royaume du Yatenga.

Les colons remplacèrent tous les vaincus par des gens acquis à leur cause. C'est ainsi qu'à Zogoré, un descendant de sujet de Naaba Tiisé fut nommé roi de Zogoré et prit le titre royal du nom de Naaba Liguidi. La chefferie venait ainsi de changer de famille. À l'image de tout gouvernement *mossi*, l'organisation du pouvoir traditionnel comprenait : le roi, chef suprême du village, assisté par les ministres.

Le groupement mixte Paas-panga a été créé en 1989 dans le village de Zogoré. Au moment de la création du groupement, le village présentait un tableau socio-économique marqué par l'insécurité

alimentaire, une épidémie de méningite, une inoccupation des jeunes, un exode rural, etc. En majorité chrétienne et animiste, la population du village de Zogoré comptait 1 012 habitants en 1985 (INDS, 1985). Cette population comprenait un nombre plus grand de femmes et d'enfants. On notait très peu de familles monoparentales. Ceci s'explique par la tradition *mossi* qui recommande le maintien des unions et la prise en charge des veuves et des orphelins. En 1996, le village de Zogoré comptait 4 172 habitants répartis comme suit :

TABLEAU 1
Répartition des habitants du village en 1996

LOCALITÉ	total	SEXE		ÂGE								
		♀	♂	Moins de 1 an	1-4	5-6	7-12	13-14	15-19	20-64	65 et +	n. d.
Département Zogoré	14 867	6 628	8 239	604	2 027	1 140	3 183	665	1 507	4 761	954	26
Village Zogoré	4 172	1 851	2 321	182	537	323	900	201	428	1 319	271	11

Source : INDS (1996).

Cette population est très inégalement répartie dans 14 concessions dénommées quartiers. En appliquant le taux de croissance démographique nationale de 2,6 %, la population du village de Zogoré avoisinerait les 5 976 en 2010.

TABLEAU 2
Croissance démographique du village de 1996 à 2010

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
4 172	4 280	4 392	4 506	4 623	4 743	4 866	4 993	5 123	5 256	5 393	5 533	5 677	5 825	5 976

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Le village connaît également un mouvement d'émigration de jeunes. Les principaux lieux de destination sont la Côte d'Ivoire pour l'émigration externe et Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Ouahigouya pour l'émigration interne. Les principaux noms de famille sont Tinto, Sawadogo, et Ouedraogo. On rencontre trois religions principales : le christianisme, l'animisme, les plus importantes, et enfin l'islam.

Le nombre moyen d'enfants par famille est de sept². Presque tous les habitants du village sont des descendants de Naaba Tiisé et de ses fidèles sujets.

² Recensement administratif de 1985.

Au niveau des ressources et des activités socio-économiques du village, les habitants de Zogoré sont dans une écrasante majorité défavorisés. En 1963, la moyenne mensuelle des dépenses par ménage moyen de 7,5 personnes dans le plateau *mossi* est estimée à 4 980 francs CFA (FCFA), soit l'équivalent de 23,71 CAD³ (Direction de la Statistique et de la Mécanographie, 1966 : 27). Bien que nous ne disposions pas de données sur la situation des dépenses mensuelles actualisées du village, nous pouvons dire qu'il n'y a pas un changement spectaculaire par rapport aux données de 1963. Les principales sources de revenu sont l'agriculture, le petit élevage de quelques têtes de bovins et d'ovins, dont la taille moyenne est inférieure à 10. À ces activités plus ou moins permanentes, s'ajoutent des activités saisonnières comme le maraîchage privé et l'artisanat. Il y a ainsi un chômage saisonnier structurel qui concerne la quasi-totalité des habitants de Zogoré.

En ce qui concerne l'éducation et la santé, on relève, en 2003, un effectif de 112 élèves dont 78 garçons et 34 filles sur 745 enfants scolarisables, soit 15 %⁴. Ces chiffres traduisent une faible fréquentation scolaire et une sous-scolarisation des filles par rapport aux garçons. La population est en majorité analphabète, surtout les femmes qui sont victimes de pesanteurs socioculturelles: les multiples travaux domestiques confiés à la fille, les rôles futurs d'épouse, d'éducatrice des enfants et de ménagère attribués à la fille, ainsi que la situation économique, font en sorte qu'on a tendance à privilégier le garçon (l'héritier) au niveau de l'enseignement.

Sur le plan de la santé, le village dispose d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) dirigé par un infirmier d'État. Le CSPS comprend un dispensaire, une salle d'hospitalisation d'une trentaine de places, une maternité, un service de santé maternelle et infantile, un dépôt pharmaceutique et une salle d'hospitalisation.

Selon l'infirmier principal, les principales raisons de consultation médicale sont le paludisme et les maladies diarrhéiques. Les habitants de Zogoré sont exposés assez souvent à l'épidémie de méningite. Ce centre demeure peu visité. Environ 12 % de la population départementale et environ 36 % de la population villageoise le fréquentent.

L'aspect physique du village de Zogoré présente un relief relativement accidenté, avec quelques escarpements ou talus à pentes cultivables. Les sols sont pauvres et ont une faible capacité de rétention d'eau. On distingue des sols latéritiques, qui sont dominants, des sols sablonneux et des sols argileux-sableux par endroits. Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche (de novembre à juin) et une courte saison pluvieuse (de juillet à octobre). Ces saisons sont régies respectivement par l'harmattan (vent sec) qui souffle d'est en ouest de novembre à juin et la mousson qui souffle du sud-ouest au nord-est.

Les amplitudes thermiques sont très variables. Les mois les plus chauds (mai et juin) connaissent parfois 45°C, et les mois les plus froids (décembre, janvier et février) connaissent souvent des températures descendant jusqu'à 15°C. Les précipitations sont moins abondantes et irrégulières,

³ 1 CAD pour 210 FCFA à l'époque.

⁴ Source : Entretien avec l'inspecteur d'enseignement en charge du département.

avec des poches de sécheresse permanente par endroits. Les hauteurs d'eau varient entre 300 et 800 millimètres de pluie.

Sur le plan hydraulique, le village de Zogoré dispose d'un cours d'eau temporaire, qui forme une ceinture autour du village et sur le lit duquel deux barrages, tout aussi temporaires, sont construits. Les bas-fonds sont de petites dimensions et sont situés essentiellement le long du cours d'eau. La principale ressource hydrologique provient des eaux souterraines assez fournies.

Au niveau de la végétation, la flore est caractérisée par une savane arborée et arbustive dégradée. La formation arborée suit le cours d'eau et comprend les espèces suivantes : le raisinier, le prunier, le karitier, l'acacia albida, le baobab, le tamarinier, le néré, le nimier, etc. La formation arbustive se trouve en abondance sur les parties élevées du village et comprend le combretum, le guiera et les épineux. La faune se compose essentiellement de petits gibiers (lièvres, pintades sauvages, perdrix, etc).

En hivernage, la quasi-totalité de l'espace immédiat du quartier est réservée aux petits périmètres de femmes et de chef de concession. En période sèche, seuls quelques mètres carrés sont exploités pour le maraîchage à titre individuel. Le petit élevage est en divagation dans la nature. Les habitants du quartier, à l'instar de ceux des autres quartiers, rentrent en chômage « technique » pendant la période sèche.

2.2. Le secteur d'activité

La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont deux problèmes sociaux quasi endémiques dans le plateau *mossi*. La gravité de ces problèmes varie suivant le niveau de pluie enregistrée au cours de l'année. Des stratégies individuelles et collectives ont été expérimentées dans le traitement de l'insécurité alimentaire au plateau *mossi*. Au nombre des stratégies collectives, on peut citer les groupements d'éleveurs, d'agriculteurs, de l'irrigation villageoise (maraîchage) et de la gestion des ressources naturelles (reboisement, construction de cordons, de diguettes et d'autres retenues d'eau, et mise en disponibilité des céréales). Les activités du groupement Paas-panga de Zogoré relèvent de la petite irrigation villageoise.

L'irrigation se présente comme une solution incontournable, la seule qui puisse permettre au Burkina Faso de réduire l'écart entre le taux de croissance économique (3 % dans les années 1960) et la production agricole (1 %). L'importance quantitative des aménagements à travers le pays traduit l'intérêt que les pouvoirs publics portent à l'irrigation. On a recensé en 1996 plus de 1 200 barrages, toutes dimensions confondues (Sadamba, 1995 : 15).

L'institution du programme de développement de la petite irrigation villageoise marque la volonté de l'État de conjurer le risque climatique pour œuvrer durablement à l'amélioration de la sécurité

alimentaire, à la réduction de la pauvreté des populations rurales et à la valorisation de l'importante main-d'œuvre agricole en saison sèche par la création d'emplois.

Les potentialités hydriques et en terres irrigables du Burkina Faso constituent un atout majeur pour la promotion de l'agriculture irriguée en saison sèche dans les terroirs villageois. La superficie totale des périmètres irrigués avec une maîtrise de l'eau, est estimée à 20 000 sur un potentiel irrigable de 164 460 hectares (ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, 2002 : 41).

Suivant la taille et la spécialisation pratiquées, on distingue les six catégories de périmètre suivantes :

- les périmètres irrigués en aval des petits barrages ;
- les plaines hydro-agricoles de la grande irrigation ;
- les périmètres privés ;
- les périmètres agro-industriels ;
- les petits périmètres irrigués villageois.

On distingue deux types de petits périmètres irrigués villageois : les périmètres villageois irrigués exploitant le forage à grand débit et les périmètres villageois irrigués exploitant l'eau de surface ou de puits de faible profondeur.

Est considéré comme forage à grand débit, le forage dont le débit est supérieur ou égal à 10 m³ par .heure. Les petits périmètres irrigués villageois de ce type ont été réalisés dans le cadre du projet « Petits périmètres irrigués villageois » du Conseil de l'entente en 1987. Ce projet avait pour objectif de tester la viabilité et la généralisation de l'utilisation des excédents d'eau des forages exploités prioritairement pour les besoins domestiques en vue de l'irrigation des cultures (maïs et légumes). Dans ce type de périmètre, les forages sont équipés d'une motopompe immergée, alimentée par un groupe électrogène. La disponibilité de l'eau permet l'exploitation en toute saison. Les exploitants peuvent engager les cultures d'hivernage avant l'installation de la saison des pluies et peuvent ainsi conduire deux à trois campagnes par an. On constate que la plupart de ces périmètres sont abandonnés pour raison de panne de la pompe ou du groupe électrogène.

Les petits périmètres irrigués villageois exploitant l'eau de surface ou des puits de faible profondeur sont situés le long des cours d'eau, dans les bas-fonds, en amont ou en aval des petits barrages. L'irrigation est faite à partir des puits, des puisards ou par pompage direct du plan d'eau. Les boulis ou petites retenues d'eaux sont de plus en plus utilisés pour l'irrigation de ces périmètres. Les moyens d'exhaure peuvent être la puisette, les pompes à pédales et la petite motopompe.

Le projet du groupement Paas-panga de Zogoré relève des petits périmètres irrigués villageois exploitant l'eau de surface ou de puits à faible profondeur.

Différentes structures interviennent dans la promotion de cette catégorie de périmètres irrigués. Sont de celles-là le Programme de développement de la petite irrigation villageoise (PDPIV), le Projet micro-barrage et soutien à la culture maraîchère (PMB/SCM), l'Association des professionnels de l'irrigation privée et aux activités connexes (APIPAC), le Fonds de l'eau et équipement rural (FEÉR), le Fonds des Nations unies pour l'agriculture (FAO) à travers le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA).

Le PDPIV vise l'exploitation des ressources en eau à faible profondeur ou de surface pour la satisfaction des besoins en eau de culture de contre-saison (maïs, niébé) afin de valoriser le potentiel en terres irrigables et la main-d'œuvre disponible à cette période de l'année. Pour ce faire, le programme appuie la promotion à titre individuel ou en groupement, pour l'acquisition d'intrants, d'équipements et d'infrastructures et la prestation de services divers (formation, évaluation, etc.) à crédit ou sous forme de subvention.

En terme d'infrastructures, le village dispose de peu d'équipements. Le tableau suivant donne une liste nominative et l'état de ces équipements.

TABLEAU 3
Infrastructures et organisation de l'espace de Zogoré

TYPES D'INFRASTRUCTURES	NOMBRE	ÉTAT / FONCTIONNALITÉ	OBSERVATIONS
<i>Infrastructures éducatives</i>			
-École coranique			En <i>banco</i>
-École primaire	1	Bon	En dur,
-Centre de formation des jeunes agriculteurs	1	Bon	publique
-(CFJA)	1	Bon	En dur, public
-Collège	1	Bon	En dur, public
-Cantine scolaire	1	Bon	En dur, publique
<i>Infrastructures commerciales</i>			
-Marché public hebdomadaire	1	-	-
-Boutique	6	-	-
-Moulin	2	Bon	-
<i>Infrastructures culturelles et sportives</i>			
-Mosquée	4	Opérationnel	En <i>banco</i>
-Église	1	Opérationnel	En dur
-Lieu de fétiche	7	Opérationnel	-
-Terrain de football	2	Opérationnel	-
-Maison de jeunes	2	Opérationnel	En <i>banco</i> , dont

TYPES D'INFRASTRUCTURES	NOMBRE	ÉTAT / FONCTIONNALITÉ	OBSERVATIONS
		un sur deux	un nouveau
<i>Infrastructures hydrauliques</i>			
-Puits busé	6	Fonctionnel	-
-Forage	5	Fonctionnel	-
-Puits ordinaire	6	Permanent	-
- <i>Bouli</i>	3	Ensablé	-
<i>Infrastructures sociosanitaires</i>			
-Centre de santé et de planification sociale	1	Fonctionnel	-
-Centre de récupération et d'entretien nutritionnel	1	Fonctionnel	-
-(CREN)	1	Fonctionnel	-
-Centre de tradi-praticiens	1	Fonctionnel	-
-Maison des handicapés	1	Fonctionnel	-
-Maison de la femme	1	Fonctionnel	-
-Association Sahel-Jeunesse			

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

2.3. Le projet initial

Dans un contexte d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de chômage structurel, le projet du groupement Paas-panga ambitionne de rendre disponibles et accessibles des produits vivriers au niveau du village, au moyen de sa propre production. Cette ambition s'inscrit dans la politique engagée par le régime Compaoré de responsabiliser les paysans dans la prise en charge de l'auto-promotion sociale, économique et culturelle. Pour cela, les membres du groupement Paas-panga de Zogoré, en ce qui les concerne, mettent sur pied un projet de petite irrigation villageoise. À la différence des professionnels de l'irrigation privée qui misent sur la rentabilité économique, le projet de groupement Paas-panga veut réunir les habitants les plus démunis de Zogoré dans une entreprise collective de production et de commercialisation agricole. Il s'agit donc d'un groupement à but non lucratif.

Le succès du démarrage du projet semble lié au fait qu'il cerne les espoirs de sortie de crise des plus démunis et que son fonctionnement est analogue au système du *kombi-naam*.

Le *kombi-naam* (autorité de jeunes) est une association traditionnelle de travail communautaire de jeunes. Des jeunes (de 8 à 35 ans pour les garçons et de 8 à 21 ans pour les filles) d'un même d'un quartier ou village se mettent d'accord pour organiser le *kombi-naam*, en général pendant la saison des pluies. Les responsabilités y sont attribuées de manière démocratique selon le caractère, le tempérament et les compétences techniques des membres. La transparence dans la gestion est de mise. Les principales activités du *kombi-naam* consistent à s'entraider dans les travaux champêtres à tour de rôle et à vendre ce genre de travail aux villageois demandeurs, contre rémunération en

espèces ou en nature (céréales, arachide, sésame, etc.). Les recettes engendrées par la vente de services sont utilisées à des fins récréatives.

Dès le début de ses opérations, le groupement Paas-panga initie trois programmes intimement liés : la formation, la production et la commercialisation. Le premier programme vise l'acquisition et la mise à niveau des connaissances et techniques nécessaires à une campagne d'irrigation efficiente. L'irrigation se rencontre le plus souvent dans les régions humides, dans les zones et dans les programmes d'aménagement du territoire qui ont maîtrisé l'eau. Dans le contexte de Zogoré, il n'y a pas une expérience importante en matière d'irrigation. Il s'agit dans ce cas de cibler toute formation ou information à même d'intéresser le groupement.

La production vise, à la lumière des connaissances et techniques acquises par la formation, à mettre en place une irrigation efficiente. On a deux niveaux de production : une production propre, qui peut aller d'une vingtaine à une centaine de planches maraîchères ; et une production collective, qui peut prendre cinq à sept hectares.

Ces deux niveaux de production ont cours en même temps et dans le même périmètre aménagé du groupement. Ces deux modes de production veulent répondre à un double objectif : social (la satisfaction des besoins des membres) et économique (le revenu monétaire du groupement).

Chaque productrice ou producteur y sème ce qu'elle ou il veut, et assure la protection. À maturité, la cueillette et la commercialisation sont laissées à la libre initiative des irriguants. Cependant, il peut y avoir des canaux de commercialisation qui sont proposés au groupement. Dans ce cas, on est en face d'une commande adressée au groupement. Les prix sont alors standardisés et la vente a généralement lieu sur la place du groupement.

En ce concerne la commercialisation, on note deux procédures : une vente informelle pour le surplus de la production privée et une vente organisée de la production collective par le groupement. En principe, la première consiste, après la satisfaction des besoins propres, à vendre le surplus au marché local. La seconde concerne la vente de la production du groupement et implique une rencontre d'évaluation et d'organisation de la vente.

Selon les informations recueillies, on relève que dans l'année d'existence du groupement Paas panga, l'irrigation au niveau du village était perçue comme un projet de courte durée (trois à quatre mois). Ce jugement provenait du fait que le barrage qui abritait le périmètre était trop petit et se tarissait vite. De plus, l'expérience d'une irrigation de cette importance n'avait jamais eu lieu dans le village. Les groupements paysans du village s'attelaient essentiellement aux activités agricoles et de gestion des ressources naturelles. Les initiateurs pensaient au contraire « qu'il faille la peine d'entreprendre le projet, quitte à l'arrêter à l'épuisement du barrage. Toujours est-il qu'on aura quelque chose en fin de compte »⁵. Il s'agit d'une stratégie offensive par rapport aux habitudes des gens du village, qui consiste non seulement à réfléchir sur le sujet de l'irrigation et à

⁵ Source : Entretien de groupe.

négocier sa pratique dans le village; mais aussi à connaître et à maîtriser les mécanismes de l'irrigation, afin de développer une culture de petite irrigation villageoise au niveau de Zogoré.

La promotion de la petite irrigation villageoise collective est débattue fortement au début des années 1990 par les grandes structures d'intervention rurale du département, comme les groupements *naam* et le Centre régional de promotion agropastorale (CRPA), Canada-Sahel, le Conseil de l'attente, etc. Il s'agit d'adopter la petite irrigation à titre expérimental. L'initiative du groupement Paas-panga de Zogoré s'inscrit dans cette phase expérimentale⁶. Ce fait la place dans une position de pionnier et lui permet de développer des initiatives uniques dans le domaine de la petite irrigation au niveau de Zogoré.

2.4. Les promoteurs de Paas-panga-na-bons-wendé

Un homme a officieusement eu l'idée de créer le groupement Paas-panga à Zogoré. Ce dernier a séjourné dans les plantations ivoiriennes pendant quelques années. À son retour au bercaïl en 1983, il entreprit un certain nombre d'initiatives dont, entre autres, ranimer un *kombi-naam* endormi surtout par l'exode des jeunes.

Ensuite, vint un agent de l'agriculture en 1985 qui coopta le *kombi-naam* ranimé et convainquit les membres de l'ériger en groupement pré-coopératif en allant l'enregistrer à l'Organisme régional de développement (ORD). Il leur aurait expliqué des appuis multiples (formation, approvisionnement en intrants, encadrement, achat de leur production, etc.) qu'ils auraient en adoptant le modèle pré coopératif. L'intervention de l'agent s'inscrit dans le cadre global de la politique de l'État révolutionnaire de responsabiliser des paysans dans la promotion socio-économique du monde rural.

2.5. Le démarrage : les trois premières années (1989-1993)

Le projet de petite irrigation villageoise du groupement Paas-panga de Zogoré a été bien accueilli par une partie importante des habitants du village, mais aussi par le Centre régional de promotion agropastorale (CRPA), qui décide de mobiliser son centre pour faire de cette expérience un projet pilote dans le village.

En fait, le groupement existait de fait. Il avait arrêté ses activités à la suite de l'exode des jeunes du village. Il a été ranimé à partir de 1985, date d'un retour assez important des jeunes émigrés. De 1983 à 1989, le groupement existait selon la formule de *kombi-naam*. C'est à la suite de la rencontre avec l'agent de l'Organisme régional de développement (ORD) que le groupement prend

⁶ Source : Entretien avec le chef de service promotion de l'hydraulique villageoise/CRPA-Nord.

la formule moderne de groupement pré-coopératif. Le temps de démarrage concerne l'existence du groupement selon la formule pré-coopérative et non selon la formule traditionnelle.

La première année (1989-1990) de fonctionnement de Paas-panga est une année d'organisation du groupement, de ses activités et de recherche de reconnaissance juridique. La reconnaissance juridique et l'existence d'un organe dirigeant sont fondamentales à l'accès aux appuis. Le groupement n'a pas les connaissances et techniques d'irrigation nécessaires, ni les outils de base. La première année est aussi une année de recherche d'outils d'irrigation et de recherche de débouchés pour un écoulement éventuel de la production.

Au cours de cette année, le site de l'irrigation est déterminé à la suite des discussions avec le comité villageois de gestion du terroir (l'ensemble des associations de producteurs, le représentant du ministère chargé de l'environnement et du cadre de vie, celui du ministère chargé de l'agriculture, de la santé, du domaine et du cadastre), avec les autorités coutumières du village et avec le préfet du département, qui délivre une autorisation d'occupation de terre publique à des fins d'irrigation.

Les membres de Paas-panga ont certes ciblé l'amont de l'unique barrage du village. Pour le préfet, il s'agit d'obtenir son autorisation et pour les autorités coutumières, il s'agit d'obtenir leur appui, mais aussi et surtout, l'accomplissement d'un rite demandant l'accès du site aux ancêtres.

Le site du périmètre est délimité et s'étend sur plus de 10 hectares, sur environ 50 hectares disponibles. Un premier lot d'équipements et d'intrants est reçu du CRPA et comprend trois paires d'arrosiers, de petits outils et des semences de base (niébé, maïs et tomates). C'est en fait une dotation à crédit du service de promotion de la petite irrigation villageoise du CRPA. Ce crédit est remboursable à échelon sur trois ans. Le remboursement partiel se fait à la fin de chaque campagne. Selon les membres, cette première campagne dure environ quatre mois et demi. Elle serait très positive, puisque les recettes de vente ont couvert la tranche annuelle du remboursement du crédit. En outre, les membres ont chacun un lot important de céréales et de légumes pour leurs propres besoins culinaires. Il n'y a pas d'entrée d'argent significative dans la trésorerie. Mais dans l'ensemble, les membres expriment leur satisfaction et décident de programmer une campagne l'année suivante.

L'année 1990-1991 est la deuxième année d'existence du groupement. Cette année est marquée par sa consolidation sous la supervision du CRPA. Au cours de cette année, prend de plus en plus forme l'idée de construire des puits afin de disposer davantage d'eau, ce qui prolonge les activités. Cette deuxième année est aussi marquée par le renouvellement de l'appui financier au groupement par le service de promotion de la petite irrigation villageois. Ce financement, d'une valeur de 50 000 FCFA, soit 238 00 \$ CAD, conjugué avec une contribution des membres, a permis la réalisation de deux puits de six mètres de profondeur, chacun sur le lit du barrage. À la fin de la campagne de la deuxième année, il y a une formation sur des techniques d'irrigation, notamment sur du semis, d'entretien du périmètre aménagé et d'optimisation (éviter le gaspillage) de l'usage de l'eau. Cette deuxième campagne est positive. Elle aurait rempli l'objectif social et dégager un surplus économique appréciable.

La troisième année de fonctionnement (1991-1992) est marquée par l'augmentation des infrastructures et de la production mais aussi par la première crise de mévente enregistrée par le groupement. En fait, la réalisation des deux puits (qui permet effectivement le prolongement des activités agricoles de novembre à février en plus de la période pluvieuse de juin et juillet), l'acquisition de deux paires d'arrosoirs et l'extension du périmètre irrigué (de trois à quatre hectares) entraînent une élévation substantielle de la production de céréales et de légumes.

La première crise que rencontre le groupement se produit en 1992. Cette crise se reflète à travers l'accroissement rapide des activités et de la production de céréales et de légumes. La multiplication rapide de la production implique un élargissement de la clientèle et de ses besoins. Or aucune démarche préalable n'est entreprise à ce niveau. Le groupement est géré au cours de ses trois premières années presque exclusivement par les anciens membres qui dirigeaient le groupement au temps du *kombi-naam*. On pourrait dire que la structure organisationnelle porte certaines lacunes stratégiques qui peuvent être rattachées à une insuffisance de la culture coopérative. Environ trois ou quatre personnes se partagent directement les responsabilités administratives du groupement. Pour qu'un tel problème ne se produise pas, le bureau, sous l'impulsion de l'agent du CRPA, commence à s'interroger sur les voies et moyens d'écouler désormais sans difficulté les productions à venir.

Le groupement retient deux options de vente. La première consiste à aller à la rencontre des clients potentiels dans les marchés villageois environnants et la deuxième consiste à se rendre au marché de légumes et de fruits de Ouahigouya (à 27 kilomètres de Zogoré), pour écouler la production. Jusqu'à présent ses deux options continuent d'être appliquées au besoin.

On pourrait dire que le groupement Paas-panga de Zogoré est marqué dans ses trois premières années par la cohésion et une volonté forte de se réaliser. Il fonctionne suivant le mode de *kombi naam*, mais tend progressivement à adopter un comportement de type coopératif. En témoignent, entre autres, la programmation systématique de ses activités et la rentabilisation de la production.

Pour ces trois premières années de fonctionnement, le bilan du groupement peut être qualifié de positif au niveau de son maintien, de la volonté des membres de pousser leurs limites et de la reconnaissance de leur responsabilité de traiter leurs problèmes par eux-mêmes. L'aspect quantitatif des réalisations des trois premières années est difficile à développer. Il n'y a pas de données écrites là-dessus. Cependant, nous pouvons retenir la satisfaction générale exprimée par les membres en ce qui concerne leurs bilans quantitatifs de cette période.

2.6. L'évolution du groupement

L'évolution du groupement Paas-panga de Zogoré comprend deux phases importantes. La première phase débute en 1993 et prend fin en 1999. Cette phase est caractérisée par la fin du

retrait des appuis de l'État et l'adoption de la nouvelle loi des groupements paysans. La deuxième phase commence avec l'adoption de la loi 14 et prend fin en 2003, le délai accordé aux acteurs des groupements pour se conformer à ladite loi.

2.6.1. La période de 1993 à 1999

Entre 1993-1994 et 1999, l'effort de production et de commercialisation reposait essentiellement sur le groupement, sa volonté de survivre, ainsi que la solidarité et la cohésion entre les membres. Cet effort a bénéficié de la formation fournie par des organismes d'appui et surtout du financement des activités des organisations paysannes, par le jumelage avec Willys (Allemagne) et Lens (France) à partir de 1997.

Les campagnes 1993-1994, 1994-1995 et 1995-1996 ont été similaires. La production collective a gardé la même superficie irriguée, à savoir quatre hectares. Les bilans financiers des campagnes variaient faiblement suivant que la saison des pluies était normale ou déficitaire. Mais de l'avis des membres, aucune campagne n'a été négative en termes de recettes. Quant aux difficultés, on notait des agressions parasitaires presque à chaque campagne. Les traitements phytosanitaires permettaient de venir à bout de ces agressions.

À partir de l'appui du jumelage en 1997, le comité villageois du jumelage a reçu un prêt de 30 millions de FCFA, environ 70 600 \$ CAD, pour appuyer les initiatives des organisations paysannes au niveau du village. Dans le cadre de cet appui, le groupement Paas-panga a obtenu une subvention de 3 millions de FCFA (7 060 \$ CAD). Cet appui était en fait une dette, qui se remboursait progressivement par tranche de 300 000 FCFA par an, soit 705 \$ CAD.

Ces fonds ont permis au groupement de se payer une charrette d'une valeur de 98 000 FCFA (230,60 \$ CAD), de nouveaux équipements (arrosoirs, seaux, etc.) et une augmentation des intrants (semences, engrais, etc.). À la suite de ce financement, il s'en est suivi une réorganisation spatiale de la production collective. En fait, on avait un hectare d'oignon, deux hectares de maïs et un hectare de niébé. Les membres envisageaient une double campagne d'irrigation. Ceci n'a pas été tout à fait possible, car le niveau d'eau ne permettait pas le renouvellement des cultures de longue durée comme la pomme de terre, le chou, ou l'oignon. Par contre, les variétés hâtives de maïs, de niébé, etc., ont été reprises avec succès.

En 1998, un programme de formation initié par les partenaires du jumelage a porté sur des techniques d'irrigation et d'élevage, en faveur des groupements et surtout des groupements féminins du village. Des membres de Paas-panga ont pris part à cette formation et sont venus partager les connaissances avec les autres membres. À l'issue de cette formation, il a été décidé de la transcription systématique de toute activité du groupement sur un registre des activités et de la construction de deux fosses compostières (deux carrés de 5 mètres carrés et de 1,50 mètre de profondeur chacun) pour le groupement, et une fosse compostière (un carré de 3 mètres carrés et de 1,50 mètre de profondeur) pour chaque membre.

La fosse compostière est une technique de production d'engrais organiques. L'objectif de cette fosse est de réduire l'achat des engrais chimiques par le groupement. La campagne 1998 a été aussi positive, du fait de la bonne pluviométrie enregistrée au cours de la même année. Les bilans financiers de ces campagnes d'irrigation auraient permis de poursuivre le remboursement de la dette, une entrée d'argent dans la caisse du groupement et la constitution d'un patrimoine céréalier formé de maïs, de niébé et d'oignon.

2.6.2. *La période de 1999 à 2003*

Cette période commence avec la promulgation de la loi 14 en avril 1999 et s'étend jusqu'en 2003. Cette dernière date coïncide à la fois avec la fin de cette recherche et avec la fin du délai accordé par les législateurs aux organisations paysannes pour se conformer à cette nouvelle loi. Cette loi consacre un tournant décisif dans la vie des organisations.

Sur le plan politique, cette période est marquée par le début du second mandat présidentiel de Blaise Compaoré. Ce mandat place les organisations paysannes au centre de sa politique de développement, qui a pour objectif de rendre ces dernières professionnelles.

La professionnalisation des organisations paysannes dans le contexte du Burkina Faso est considérée comme « un processus qui vise à améliorer les compétences des principaux acteurs de l'activité agricole, dans le sens d'une plus grande maîtrise des activités de production, de transformation et de commercialisation. Lorsqu'on parle d'acteurs, il s'agit généralement de producteurs regroupés au sein des organisations paysannes et d'opérateurs privés dans la production et la transformation » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 27). La professionnalisation comprend trois aspects essentiels : la spécialisation, la restructuration et la séparation des fonctions.

Les organisations paysannes secondent l'État dans des activités sanitaires, d'hydraulique villageoise, d'infrastructures socio-écologiques, etc. Cette multifonctionnalité des organisations paysannes se veut une stratégie d'adaptation et de globalisation de la réponse aux besoins des paysans, lesquels besoins sont généralement indissociés (*ibid.*). Dans ce sens, la séparation concerne essentiellement le fait de dissocier les activités exigeant une rentabilité économique des activités sociales. Les premières servent à financer les secondes. Ces dernières inhibent les possibilités de rentabilisation.

La séparation implique l'abandon d'un certain nombre de fonctions non liées à la production agricole, ou la séparation des fonctions économiques des fonctions sociales. Elle suppose aussi la recherche et l'identification des créneaux porteurs, la concentration des activités sur les créneaux identifiés et leur répartition selon les niveaux de structuration des producteurs.

La spécialisation consiste à orienter l'ensemble des activités sur un ou deux produits ou filières spécifiques. L'objectif de la spécialisation est de permettre une meilleure maîtrise des différentes questions qui se posent aux producteurs, de la production à la commercialisation en passant par la transformation éventuelle des produits.

La professionnalisation entraîne une profonde mutation des organisations paysannes. Elle demande que chaque organisation paysanne s'engage dans une filière ou tout au plus dans deux filières fortement reliées.

Cette nouvelle donne se traduit dans le groupement Paas-panga de Zogoré par son orientation exclusivement d'irrigation et l'abandon des activités relevant de la gestion des ressources naturelles. Ainsi, sous l'insistance de l'agent du CRPA qui aurait demandé fortement à la délégation départementale des groupements villageois de Zogoré (dont le président de Paas-panga est membre) de mobiliser les groupements du ressort départemental pour les conformer à la nouvelle loi. La mobilisation porte ses fruits, puisque Paas-panga obtient son nouvel agrément sous le numéro 206 du 30 juillet 1999 et sous le registre de la petite irrigation villageoise.

La campagne 1999 connaît à son début une mobilisation de cotisations des membres aux fins d'acquisition du nouvel agrément. Les campagnes d'irrigation de 1999-2000 à 2002-2003 sont en termes relatifs les moins bonnes. Ces quatre campagnes sont marquées par des périodes de sécheresse successives, cela se traduit par la diminution importante du niveau d'eau du barrage. Ce déficit d'eau occasionne une réduction des exploitations. Malgré ces périodes de sécheresse, les bilans financiers respectifs de ces campagnes seraient assez positifs. Le groupement aurait remboursé sa part annuelle de dettes et augmenté ses fonds de trésorerie. Le bilan 2002-2003, auquel nous avons suivi quelques opérations de récoltes, de traitement et de vente est aussi positif. La production collective a porté sur un hectare de maïs, un hectare de niébé et un hectare d'oignon. Elle a connu une double exploitation de niébé et de maïs. Le bilan financier est aussi positif, vu le niveau de la production. Ce bilan permet le remboursement de la part annuelle de la dette de plus de 200 000 FCFA, soit environ 472 \$ CAD.

Pour sa campagne d'irrigation 2003-2004, le groupement Paas-panga, motivé par le niveau d'eau jamais égalé du barrage, envisage une plus grande extension de sa production. Le programme élaboré par le groupement au titre de la production collective comprend deux hectares de maïs, deux hectares d'oignon, un hectare de tomate et un hectare de niébé. Les productions de courte durée connaîtront une double exploitation. Au niveau de l'irrigation privée, chaque membre attend augmenter son lopin personnel de quelques dizaines de planches maraîchères. Cette campagne porte toutes les chances de succès, si, toutefois, celles-ci sont uniquement formées d'eau, d'équipements, d'intrants et de la volonté des irriguants. Au moment où nous bouclions la présente recherche à la fin de septembre 2003, le périmètre irrigué était inondé de plusieurs mètres par endroits ou occupé par des rizières privées.

De 1989 à 2003, le bureau du groupement est composé par la même équipe. Une première élection a eu lieu en 1998 sur un effort de se conformer à l'article 108 de la loi 14.

Cette élection a reconduit l'ancienne équipe dirigeante en intégralité. Le groupement n'a pas enregistré de départ de membres ni de nouveaux membres en tant que tels depuis 1989.

3. LA PRÉSENTATION DES MEMBRES

Les membres du groupement Paas-panga de Zogoré comprennent les membres présents aux activités du groupement et les acteurs qui gravitent autour de ce dernier. Ces acteurs, sans pour autant être toujours présents, ont des influences certaines sur la vie du groupement.

3.1. Les acteurs présents dans l'activité

Le président actuel du groupement Paas-panga de Zogoré en a été l'initiateur de base. Celui-ci a ranimé le *kombi-naam*. Mais on reconnaît aussi comme organisateurs des personnes dont l'action dans le passé a été déterminante dans la création et le développement de Paas-panga. Parmi ces organisateurs, nous pouvons citer l'encadreur du CRPA, le délégué départemental des groupements villageois, les autorités coutumières, le comité villageois de gestion de terroir, etc.

Lors de la création de Paas-panga, ses membres étaient au nombre de 18. Les bilans positifs et la renommée du groupement ont fait venir d'autres membres. En fin septembre 2003, le groupement comptait 30 membres provenant de toutes les concessions du village. Deux grandes religions sont représentées dans le groupement : le christianisme et l'islam. Le Tableau 5 présente les membres actuels du groupement.

L'âge moyen des irriguants maraîchers est de 39 ans, le plus jeune en a 22 et le plus âgé 58.

Il n'y a pas de salaire ni de traitement financier quelconque pour les membres occupant ou non un poste de responsabilité au sein du groupement. Cependant les frais de déplacement consentis par un membre dans le cadre de l'accomplissement des attributions de son poste sont remboursés par le trésorier du groupement sur autorisation du président. Le volet « fonctionnement » de la caisse du groupement couvre ce genre de dépenses.

Les irriguants ont bénéficié de plusieurs types de formations. Le tableau suivant illustre quelques unes de ces formations.

TABLEAU 4
Types de formation reçus

TYPES DE FORMATION	ALPHABÉTISATION EN MOORE	ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS	TOTAL
Gestion des pépinières	*	-	3
Traitement phytosanitaire	*	-	5
Gestion des semences	*	-	5
Techniques d'irrigation	*	-	4
Éducation coopérative			
- formation initiale (causerie- débat)	-	*	4
- perfectionnement	-	*	2

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Ces différentes formations ont été initiées soit par l'encadreur du CRPA, ou par le comité du jumelage. Elles ont lieu au Service départemental de l'agriculture ou, au besoin, sur le périmètre irrigué.

TABLEAU 5
Répartition par ancienneté des membres du groupement Paas-panga

N°	MEMBRES	RÔLE DANS LE GROUPEMENT	FONCTION	DATE D'ENTRÉE AU PAAS-PANGA
1	Traoré Daouda	Président	Agriculteur	1989
2	Guio Rakiéta	Vice-présidente	Agricultrice	1989
3	Ouedraogo Hamidou	Secrétaire	Ménagère	1989
4	Traoré Léon	Secrétaire Adjoint	Agriculteur	1989
5	Sana Mamouna	Trésorière	Agricultrice	1989
6	Ouedraogo Guémandé	Trésorier Adjoint	Agriculteur	1989
7	Porgo Mahamadou	Secr. à l'information	Agriculteur	1989
8	Traoré Boureima	Secr. à l'information	Agriculteur	1989
9	Ouedraogo Minata	Secr. à l'information	Agricultrice	1989
10	Ouedraogo Saidou	Secr. à l'organisation	Ménagère	1989
11	Traoré Souleymane	Com. aux comptes	Agriculteur	1991
12	Bagaya Bintou	Com. aux comptes	Agricultrice	1989
13	Ouedraogo Albert	Conseiller	Instituteur à la retraite	1990
14	Ouedraogo Salifou N.	Conseiller	Agriculteur	1989
15	Ouedraogo Bintou	Conseiller	Agriculteur	1992
16	Traoré Boureima	Membre	Agriculteur	1991
17	Tinto Souleymane	Membre	Agriculteur	1989
18	Ouedraogo Sanata	Membre	Agricultrice	1990
19	Ouedraogo Maurice	Membre	Agriculteur	1989
20	Traoré Harouna	Membre	Agriculteur	1990

N°	MEMBRES	RÔLE DANS LE GROUPEMENT	FONCTION	DATE D'ENTRÉE AU PAAS-PANGA
21	Ouedraogo Bintou	Membre	Agricultrice	1989
22	Kirakoya Haoua	Membre	Agricultrice	1989
23	Ouedraogo Azeta	Membre	Agricultrice	1991
24	Bagaya Lizeta	Membre	Agricultrice	1992
25	Ouedraogo Mariam	Membre	Agricultrice	1989
26	Zoromé Lizeta	Membre	Agricultrice	1991
27	Sawadogo Azeta	Membre	Agricultrice	1989
28	Zebré Bintou	Membre	Agricultrice	1991
29	Tinto Adama	Membre	Agricultrice	1990
30	Ouedraogo Salifou	Membre	Agricultrice	1992

Source : Extrait du cahier de membres du groupement Paas-panga.
Com. = commissaire; Secr. = secrétaire.

3.2. Le réseau

Le groupement Paas-panga est une organisation qui relève des structures paysannes suscitées par le CRPA du nord. Le CRPA et le comité du jumelage sont les deux centres vers lesquels sont formulés les besoins de formation et d'appui quelconque. Ces deux relations n'excluent pas la possibilité pour le groupement Paas-panga de formuler des demandes de soutien à d'autres intervenants. Mais pour le moment, ce sont ces deux centres qui appuient le groupement.

Le groupement a, en outre, d'autres relations de travail avec des formations paysannes pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et culturelles pour le village. Il est important à cette étape de notre enquête de présenter quelques relations du groupement.

Il est nécessaire de souligner ici le fait que beaucoup, sinon, tous les membres du groupement, appartiennent au moins à un autre groupement résidant dans le même village. Ce fait d'appartenir à la fois à une ou deux autres organisations n'est pas interdit par la loi 14, pour peu que ces différentes formations ne soient pas de la même filière. Il est vrai que cette appartenance à plus d'une formation paysanne n'influence pas directement le système d'irrigation de Paas-panga en termes de rendement, mais elle pourrait susciter et renforcer un dynamisme interne et une certaine identité du groupement par rapport aux formations paysannes œuvrant dans d'autres filières. Toutefois, l'appartenance à plus d'une formation paysanne reste, au-delà de la séparation des activités, un moyen de globalisation de la solution des problèmes personnels souvent si reliés, que rencontrent les membres. Ceci pourrait en partie expliquer la relative longévité du groupement.

Quant à l'appartenance du groupement Paas-panga à la délégation villageoise et départementale des groupements villageois, elle relève d'une certaine approche stratégique de financement de ses activités et de recherche de formations et informations. En fait, le réseau de financement des activités des groupements paysans, mis en place par le comité villageois de jumelage, appuie prioritairement les formations paysannes membres de la délégation. C'est par ce moyen que

Paas-panga a bénéficié des programmes de financement et de formations initiés respectivement en 1997 et 1998 par le jumelage.

Le fait de financer prioritairement les activités des groupements membres se traduit par la mobilisation de presque toutes les formations paysannes autour de la délégation villageoise. Ce fait est un des moyens de diffuser et de partager le plus largement possible le financement et les connaissances techniques alloués au village parmi les groupements et parmi les populations. En définitive, c'est un mode d'intervention externe qui ne remplace pas le CRPA, ni n'entrave son action. Il renforce plutôt ce dernier dans le sens de l'autonomisation des groupements paysans et pourrait contribuer au développement des activités de Paas-panga de Zogoré.

Il y a d'autres canaux de formation et d'information des membres de Paas-panga. Parmi ceux-ci on peut citer le comité villageois de gestion du terroir, dont chaque membre intervient auprès du groupement suivant sa compétence.

4. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

À sa création en 1989, le groupement Paas-panga de Zogoré était un groupement villageois régi par l'ordonnance 83021/CSP/PRES/DR, portant sur le statut des sociétés coopératives et des groupements villageois au Burkina Faso. Étoffée et parfois confuse (Janssens, Totté et Verhagen, 1997 : 23), cette ordonnance sera remplacée par la *zatu* (loi) AN-VII-35/FP/PRES. Ce nouveau cadre législatif souffrait à son tour d'un certain nombre de faiblesses dont, entre autres, la lourdeur administrative des procédures d'agrément (passage obligé de l'étape pré-coopérative avant de devenir coopérative, multiplicité des lois et des tutelles administratives, présence trop forte de l'État dans le fonctionnement des organisations, vide juridique entraînant l'inaccessibilité des coopératives aux avis d'appel d'offre, méconnaissance de la législation par les coopérateurs et parfois par l'encadrement (Janssens, Totté et Verhagen, 1997 : 23). Cette législation sera à son tour remplacée en avril 1999 par la loi 14/1999.

Le groupement Paas-panga de Zogoré devient un simple groupement régi par le titre III de la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso. Cette nouvelle législation implique des changements significatifs. Le tableau 6 à la page suivante illustre quelques éléments majeurs de différence entre un pré-groupement et un groupement.

TABLEAU 6
Différences entre groupement pré-coopératif et groupement

GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)	GROUPEMENT (LOI 14/1999)
DÉFINITION	
Un groupement pré-coopératif est une organisation volontaire à caractère économique et social jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 2).	Est un groupement de toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 71).
OBJET	
Toute activité économique, sociale et culturelle visant au bien-être des membres et de la communauté (art. 4). Peut se transformer en coopérative lorsque l'activité économique s'accroît (art. 4).	Une ou deux filières d'activité.
DOMAINE D'ACTION	
Multi-sectoriel (agriculture, élevage, épargne, santé, éducation, reboisement, pêche, artisanat, etc.) (art. 8).	Un et un seul secteur.
CONSTITUTION	
Étude de faisabilité. Assemblée constitutive d'au moins 15 personnes. Une liste nominative des membres du bureau, leur adjoint, adresse et fonction dans le pré-coopératif (art. 9).	5 à 15 membres peuvent former un groupement (art. 73). Peut admettre l'existence d'un groupe dans le groupement (art. 73).
FONCTIONNEMENT	
AG se réunit une fois par trimestre (art. 24).	AG doit se réunir au moins deux fois par an.

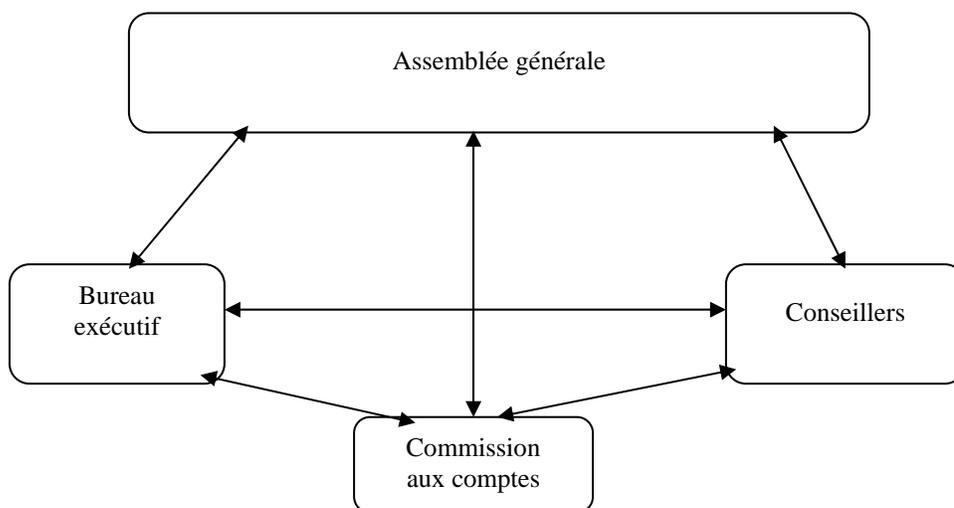
GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)	GROUPEMENT (LOI 14/1999)
Bureau composé d'au moins de 4 personnes, leur mandat dure deux ans, renouvelable une fois (art. 25 et 26)	Bureau composé d'au moins de 3 membres et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois (art. 98).
MÉTHODE DE TRAVAIL	
Installation des paysans sur le périmètre. Production individuelle, vente collective. Tendance à la monoculture. Culture imposée.	Groupage des produits.
OBLIGATIONS	
Les groupements pré-coopératifs sont soumis aux inspections des services compétents (art. 28).	Doit se soumettre au contrôle externe des comptes et de la gestion (audit externe) (art. 87). Existence d'un comité de contrôle (art. 116).
PRIVILÈGES	
	A tout privilège fiscal (art. 90).

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain et des textes de loi.

4.1. Les rapports de pouvoir à l'interne

L'organigramme du groupement Paas-panga de Zogoré comprend quatre organes : l'assemblée générale, le bureau exécutif, la commission aux comptes et les conseillers. Le graphique suivant illustre l'organigramme de Paas-panga.

Organigramme du groupement Paas-panga de Zogoré



Source : Organigramme élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

4.1.1. *Le pouvoir formel et le pouvoir informel*

Le pouvoir formel de décision au sein de Paas-panga est réparti dans deux instances que sont l'assemblée générale et le bureau exécutif. Le principal pouvoir formel de décision appartient aux membres présents à l'assemblée générale. Cette instance de décision est composée des membres qui sont impliqués directement dans les activités du groupement, c'est-à-dire les membres dont les noms sont cités dans le cahier des membres et respectant leurs engagements vis-à-vis du groupement. Le mode de gestion des affaires du groupement est de type participatif.

La nouvelle législation (la loi 14) souhaite en son article 98 que l'assemblée générale ordinaire soit convoquée au moins deux fois par an. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée au besoin. L'assemblée générale doit réunir au moins un tiers des membres inscrits pour délibérer valablement. Pour des questions délicates, comme la modification des textes fondamentaux (règlement interne et statut), l'acceptation ou l'exclusion d'un membre, etc., l'assemblée générale doit requérir une majorité de deux tiers des adhérents. Il en est de même pour des décisions relatives à la dissolution du groupement, à son adhésion à une organisation faîtière ou à une union locale ou départementale (article 103). La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être portée à la connaissance des adhérents au moins deux semaines d'avance.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante (article 104). Le vote concernant les élections se font au bulletin secret.

Les attributions de l'assemblée générale sont, entre autres, la définition des attributions des organes, l'élection des membres des organes, la décision des orientations du groupement, l'examen et l'approbation des procès-verbaux, l'adoption ou la modification des textes fondamentaux, etc.

Le bureau dirige le groupement. L'article 111 de la loi 14, stipule que, dans les limites, le bureau dispose des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion. Les obligations du groupement incombent au bureau. Ce dernier doit tenir une comptabilité permettant d'établir périodiquement la situation patrimoniale du groupement, préparer et convoquer les différentes rencontres, présenter à l'assemblée générale un rapport de gestion et un programme d'activités pour la campagne suivante, etc.

Le bureau actuel est composé de dix membres élus par l'assemblée générale. Le mandat des membres du bureau est de trois ans, renouvelable une fois. L'accomplissement de la fonction des membres du bureau est gratuit. Le règlement interne prévoit le remboursement des frais encourus par un membre dans l'exercice de ses fonctions.

TABLEAU 7
Composition des membres du bureau (2001-2004)

FONCTION	NOM	PRINCIPAUX RÔLES
Président	Traoré Daouda	- représente le groupement auprès des instances administrative et associative, et des partenaires - convoque et préside les réunions et les assemblées générales - supervise toutes opérations du groupement
Vice-président	Guiro Rakiéta	- remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci - assure le secrétariat lors des rencontres - élabore les rapports d'activités
Secrétaire	Ouedraogo Hamidou	- gère les biens du groupement - détient les documents du groupement
Secrétaire adjoint	Traoré Léon	- seconde et remplace le secrétaire en cas d'empêchement de celui-ci
Responsable à l'information	Porgo Mahamadou Traoré Boureima Ouedraogo Minata	- ventilent les informations relatives aux activités des rencontres, suivant la proximité des résidences et le genre
Responsable à l'organisation	Ouedraogo Ilassa	- prépare les lieux de rencontre
Trésorier	Kindo Azeta	- garde les fonds du groupement

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Les conseillers se définissent comme des membres plus expérimentés en matière de vie coopérative, agissant au profit de leur groupement par les conseils, la médiation interne et externe (avec les partenaires, etc.). Les conseillers sont au nombre de trois, dont un instituteur à la retraite reconverti en irriguant.

La commission aux comptes se présente comme un organe de contrôle interne permanent, œuvrant dans l'intérêt des membres et du groupement. Elle comprend deux membres, un commissaire principal et un adjoint. La commission aux comptes agit au besoin, ou sur demande de l'assemblée générale ou d'un des membres. Les décisions et recommandations de cette commission sont portées à la connaissance de l'assemblée générale et du bureau en réunion. Leur mandat est de trois ans, renouvelable deux fois consécutivement.

La commission aux comptes a comme principale mission de vérifier ou faire vérifier à chaque moment la gestion du bureau et informer de toute irrégularité. Comme les membres du bureau, les membres de cette commission ne sont pas rémunérés dans l'exercice de leur fonction (articles 115 et 121 de la loi 14), mais le règlement interne prévoit le remboursement des frais encourus par un membre dans l'accomplissement d'une tâche liée à ses fonctions.

La loi 14 en son article 116 prévoit que les membres de la commission aux comptes (comité de contrôle) peut se substituer au bureau, au cas où ce dernier refuserait d'assumer ses obligations ou se trouverait dans l'impossibilité de le faire ; ce fait serait validé par une décision en assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Depuis l'adoption du système pré-coopératif, le groupement Paas-panga de Zogoré fonctionne par campagne d'irrigation. À partir de la campagne 2001-2002 et suite aux exigences de la loi 14, un bilan complet est dressé pour chaque campagne.

Les dispositions de la loi 14 confient de réels pouvoirs formels aux membres ayant à exercer des fonctions d'autorité dans le groupement. Les membres dotés de pouvoirs décident en toute liberté, le plus souvent en concertation avec des personnes ressources, en l'occurrence, les conseillers.

Cependant, il y a un réseau informel qui intervient dans la gestion des affaires du groupement, parfois de façon déterminante. En fait, on constate que l'autorité réelle est détenue par une poignée d'hommes et de femmes qui souvent n'appartiennent même pas au bureau, mais par leur dynamisme dans le groupement et dans les délégations villageoise et départementale des organisations paysannes, interviennent de façon décisive dans la conduite des activités de Paas panga. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'influence remarquable du délégué villageois des groupements villageois, membre d'une autre formation paysanne dont il est le président, et simple membre de Paas-panga. Ce dernier est en fait le principal pilier de Paas-panga. Il a suscité et maintenu l'intérêt du groupement pour notre enquête. La vice-présidente est aussi un élément du réseau informel décisif du groupement. Elle est en fait le porte-parole et défenseur du sous-groupe des femmes. Quant au président, il incarne un leadership de type charismatique. Il devance le plus souvent tout le monde sur les sites des activités du groupement, donnant par là le modèle à suivre.

L'encadreur du CRPA est un acteur non-membre ayant un pouvoir informel de décision au sein du groupement. En fait, il reste le principal interlocuteur entre le groupement et le CRPA. La gestion des premiers équipements et intrants a en réalité été sous sa supervision.

4.1.2. L'inclusion des producteurs et des usagers

Les concepts de salarié et d'employé ne s'appliquent pas dans le cadre du groupement Paas-panga de Zogoré. Celui-ci est encore au stade pré-coopératif et se présente davantage comme une structure de solidarité. On a ici deux niveaux de rapports : irriguants et usagers. Un premier niveau où les irriguants sont en même temps usagers. C'est le cas des productions individuelles et, d'une certaine mesure, de la production collective quand des membres deviennent acheteurs. À ce niveau, les producteurs sont des usagers. Un deuxième niveau de rapports où les usagers du groupement sont des acheteurs joints sur le marché local. À ce niveau, les usagers ne sont inclus ni dans le processus organisationnel, ni dans celui de la production. Ici la variété de la clientèle constitue un facteur qui accorde une marge d'autonomie dans les initiatives du groupement. Cependant avec les grandes commandes en perspective, les nouveaux clients pourront participer

au choix et à la qualité de la production. Ceci se traduirait par un certain consensus sur les besoins respectifs de l'offre et de la demande des produits d'irrigation.

Dans l'ensemble, on note que les membres expriment leur satisfaction dans la gestion des affaires du groupement. Ils réclament toujours que toutes les questions ou problèmes touchant le groupement soient exposés en assemblée générale ; tout au moins que les membres sachent ce qui se passe concernant leur organisation. Ils disent en outre, dans une grande majorité, que le groupement est un cadre de réalisation de soi, d'estime et de confiance en soi, en plus de la solidarité des collègues.

L'écoute attentive et, surtout, la prise en compte des besoins et idées des membres est la traduction d'une bonne circulation de l'information entre les membres, mais aussi d'une certaine ouverture d'esprit à la divergence et à la multiplicité des points de vue. Ces deux faits se présentent comme des facteurs favorables à la cohésion des membres. Ils peuvent être considérés comme explicatifs de la longévité et du dynamisme du groupement par delà la faiblesse de ses moyens financiers.

4.2. Les rapports avec l'extérieur

Le groupement Paas-panga de Zogoré entretient des relations techniques avec les intervenants du monde rural et avec d'autres formations paysannes du même village et département. On remarque la référence au CRPA du nord et au comité du jumelage comme principaux intervenants auprès du groupement. On note aussi les relations du groupement avec la préfecture de Zogoré, le comité villageois de gestion du terroir et bien des organisations paysannes.

Le rôle du CRPA a été largement évoqué dans les paragraphes ci-dessus, nous présenterons dans les lignes suivantes les rapports avec d'autres intervenants, notamment au comité de jumelage et à la préfecture.

Les villages de Lens (France) et de Willys (Allemagne) ont des rapports de jumelage avec le village de Zogoré depuis 1997. Un comité de jumelage est mis sur pied au niveau du village. Il est chargé de canaliser les différents appuis fournis par les amis européens. Une espèce de fonds de développement d'une valeur de 30 millions de FCFA et trois programmes de formation en faveur des groupements en général, et des groupements féminins en particulier, ont été initiés grâce au jumelage. Ce fonds est intervenu dans le financement des activités de Paas-panga à hauteur d'un million de FCFA. Selon les membres, ce fonds a été d'un coup de pouce très important, car il a permis une extension des activités du groupement.

L'action de la préfecture concernant les organisations paysannes se situe à deux niveaux :

- le traitement juridique des agréments et, au besoin, des différends inter-organisations. Sur ce plan, la préfecture détient les registres de toutes les organisations paysannes de son ressort

administratif. Elle a donc, à travers ce canal, une certaine influence administrative sur le groupement ;

- la préfecture se révèle être un centre de mobilisation paysanne pour les structures de l'État, si elle a des interventions intéressantes tous les groupements du département. Ces interventions peuvent être un programme de formation à partager, ou de sensibilisation en rapport avec leurs activités ou la vie du département. Rappelons que le groupement est la dernière unité de mobilisation rurale.

Paas-panga est très actif dans des réalisations communautaires. Il a participé en personnel et en appuis financiers à la construction du CEG départemental et en main-d'œuvre gratuite à la construction de la maison des jeunes et de la femme du village de Zogoré.

4.3. Les règles juridiques et législatives

Paas-panga est un groupement villageois régi par le titre III de la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso. Du point de vue du statut et de l'organisation des activités, le groupement veut fonctionner d'abord comme pré-coopératif (étape avant le statut de pleine coopérative), avant de devenir une coopérative au sens technique du terme.

L'étape de pré-coopératif doit en principe être franchie après quatre ans d'exercice, marquée par l'intervention de l'État et des bailleurs de fonds. Cette étape comprend une phase de soutien total, allant de 100 % des charges d'exploitation à 50 % puis à 25 %. À la quatrième année, on suppose que les acteurs des organisations sont suffisamment initiés pour se prendre en charge eux-mêmes (Ouedraogo, 1996).

Bien que le groupement reste fonctionnel et garde toute sa cohésion et dynamisme de départ, l'organisation du travail en son sein demeure largement dominée par le mode de fonctionnement des organisations traditionnelles *mossi*, en l'occurrence, le *kombi-naam*.

Le *kombi-naam* est une formation sociale traditionnelle d'entraide et de solidarité qui vient de la nuit des temps. Le *kombi-naam* repose sur des qualités coopératives que sont l'égalité, la démocratie, la responsabilité et l'auto-contrôle (Ouedraogo, 1988).

Cette organisation n'est pas informelle en soi, mais elle obéit plutôt à un ensemble de règles et principes s'inspirant de l'organisation même de la société *mossi*. Elle est à l'image de la structuration de l'autorité politique traditionnelle. Le mode de choix des responsables, par exemple, repose sur la recherche d'un consensus autour de quatre critères :

- être capable de maîtriser sa langue (parler peu et efficacement), savoir convaincre par argumentation, éviter le mensonge, la délation et la calomnie ;
- être altruiste, savoir partager ses idées, son savoir, son savoir-faire, ses stratégies ;
- être techniquement compétent dans les fonctions pour lesquels on est élu ;
- écarter toute forme de discrimination (Ouedraogo, 1988).

Cependant, lors des élections des membres du bureau de Paas-panga, le groupement n'a pas eu de candidatures volontaires. C'est à la suite des propositions que les dignitaires du kombi-naam furent proposés et retenus comme membres du bureau de Paas-panga à partir de 1989. Les élections de 1998 ont reconduit les mêmes membres. Le changement de membres du bureau ne semble pas devenir une préoccupation pour les adhérents. Ces derniers estiment que le bureau a donné de son mieux.

Les membres de Paas-panga sont analphabètes en très grande majorité. Mais nous constatons une assimilation assez poussée de la culture coopérative. Cette assimilation s'observe par le fait qu'ils n'attendent plus une aide quelconque en termes de don gratuit d'équipements ou d'intrants, mais aussi et surtout par le fait qu'ils s'engagent dans des prêts à moyen terme auprès du comité de jumelage et scrutent des voies et moyens pour des prêts à court terme auprès des caisses populaires.

5. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE

Ce chapitre est consacré à l'agencement des moyens techniques, humains et d'autres ressources pour réaliser les objectifs de production et de commercialisation des produits d'irrigation. Pour ce faire, le chapitre se subdivise en deux parties, à savoir le profil organisationnel, qui comprend les objectifs de Paas-panga, les aspects stratégiques, les biens et les services, ainsi que les données financières. Le processus organisationnel constitue la deuxième partie, qui se penchera sur la production, l'organisation du travail, la consommation et les services, et les infrastructures.

5.1. Le profil organisationnel

Le groupement Paas-panga est de type coopératif. Ce type d'organisation adopte la dynamique organisationnelle des coopératives. Cependant, la formule d'un lopin d'irrigation personnel fait penser à une irrigation privée, où les irriguants sont directement bénéficiaires des fruits de leur exploitation. Les adhérents ont accepté de mettre sur pied un groupement de type coopératif et se sont engagés à son financement. En outre, ils ont mis en place un système privé de production, laquelle relève de la responsabilité individuelle de chaque irriguant.

Le profil organisationnel connaît des faiblesses qui le rapprochent parfois au profil organisationnel du *kombi-naam*. En fait, la négligence du renouvellement des membres du bureau en constitue un fait révélateur de la survivance du profil de *kombi-naam*. Cette survivance n'est nullement un handicap, loin s'en faut ; elle n'a jamais remis en cause le fonctionnement du groupement. Elle semble plutôt regrouper plus de consensus et expliquer en partie la cohésion interne au sein du groupement.

5.1.1. Les objectifs

Le groupement Paas-panga de Zogoré poursuit deux grands objectifs que sont la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. À l'intérieur des activités de ce double objectif, il y a des activités de production céréalière et légumière, des activités de commercialisation et de formation.

L'ensemble de ces activités vise à produire et rendre accessibles des denrées alimentaires au profit des membres, par le biais de l'irrigation privée, et au profit de la collectivité, au moyen de l'irrigation et de la vente collectives. On pourrait ajouter que ces objectifs quantitatifs varient suivant le niveau d'eau du barrage. Si l'irrigation privée vise immédiatement la satisfaction des besoins alimentaires et des retombées économiques pour les irriguants, l'irrigation au moyen du groupement vise principalement des objectifs économiques à des fins d'investissements

coopératifs (développement du groupement au sens premier du terme) et communautaires (réalisation d'infrastructures pour la collectivité).

Ces objectifs guident toujours les activités du groupement et sont encore en vigueur. Ils sont atteints grâce à un certain nombre d'approches stratégiques.

5.1.2. *Les aspects stratégiques*

Nous avons identifié quatre aspects stratégiques dans le fonctionnement de Paas-panga. Ces aspects concernent la forme institutionnelle, l'encadrement, l'organisation interne de la production et la diversification de celle-ci.

À l'instar des autres villages de la région, le village de Zogoré est caractérisé par l'insécurité alimentaire chronique et par un chômage structurel, qui concernent une grande majorité des habitants. Améliorer la situation alimentaire et créer des emplois au moyen de l'irrigation apparaissent comme une solution qui rencontre l'adhésion de la population.

Pour réaliser leurs objectifs de façon continue, les irriguants ont accepté de transformer leur groupement traditionnel (*kombi-naam*) en un groupement de type coopératif. Le *kombi-naam* vise l'amélioration des conditions de vie des membres au moyen de la solidarité du groupe et le soutien aux non-membres par la vente des services. Les principes pour être membres du *kombi-naam* reposent sur la participation à la propriété, au pouvoir et au résultat dans l'égalité, ainsi que sur le respect de tous les membres, le travail commun et la justice, etc. Le choix des dignitaires du *kombi-naam* se fait sur la base du mérite, de la compétence, de l'honnêteté, de la disponibilité, etc.

Le *kombi-naam* se présente comme une formation sociale traditionnelle d'entraide et de solidarité. Cependant, on remarque que la formule du *kombi-naam* porte essentiellement sur le social et que l'option économique n'est pas abordée en tant qu'objectif clairement exprimé. Au cas où il y aurait des fonds dans la trésorerie, ces fonds serviraient à des fêtes de réjouissance. Alors que la lutte contre l'insécurité alimentaire et le chômage implique fortement une certaine marge financière.

La formule coopérative comprend deux objectifs majeurs : un objectif économique et un objectif social. Les deux ne s'excluent pas, mais ils sont complémentaires dans l'atteinte des objectifs socio-économiques que se fixent les adhérents lorsqu'ils se réunissent en coopérative. Cette formule coopérative est perçue par les membres, grâce à la sensibilisation de l'agent de l'ORD, comme le mode de regroupement qui pourrait leur permettre de réussir leur mission. Cette formule coopérative est une des stratégies utilisées par le groupement Paas-panga pour réaliser ses objectifs.

L'encadrement fourni par le CRPA à travers son agent départemental se présente comme une stratégie contribuant au succès de l'émergence, au maintien et au niveau de dynamisme actuel de Paas-panga. Comme indiqué plus haut, le *kombi-naam* est devenu groupement pré-coopératif pour bénéficier de l'encadrement fourni par l'État et ses partenaires au développement. Cet encadrement comprend une prise en charge progressive des charges de fonctionnement, qui dure pendant trois ans. Selon les membres du groupement Paas-panga, « au début, nous voulons tout simplement faire de l'irrigation. Mais il fallait le CRPA pour nous conseiller et nous fournir les équipements et intrants pour commencer », poursuivent-ils, « le CRPA nous a été très utile et sans sa présence, nous aurions beaucoup de difficultés pendant ces trois premières années ». L'encadrement du CRPA a été ainsi d'un apport considérable à la naissance, au maintien et au dynamisme actuel de Paas-panga. De ce fait, l'acceptation de l'encadrement a été un aspect stratégique contribuant à la réalisation des objectifs.

Un troisième aspect stratégique couvre l'organisation interne de la production. Le fait que chaque adhérent a un lopin privé d'irrigation garantit un certain niveau de satisfaction des besoins individuels. Cette stratégie s'est constituée à partir de la prise en compte des attentes des membres quant à leur objectif de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. La mobilisation et l'enthousiasme des membres autour de l'espace cultivé par le groupement reposent sur leur souhait de répondre aux objectifs économiques et de créer de l'emploi pour la masse paysanne en chômage après la saison des pluies. Si le lopin individuel tente de satisfaire les intérêts égoïstes des membres, le périmètre du groupement espère répondre à la fois aux objectifs individuels et collectifs des membres en termes de lutte contre le chômage.

Enfin, la quatrième stratégie est la diversification de la production. La diversification de la production, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, est une stratégie mercatique, qui consiste à mettre une gamme variée de produits sur les marchés céréalier et légumier, mais c'est aussi une stratégie d'adaptation de la production au niveau d'eau disponible dans le barrage. La diversification n'est pas décidée en toute liberté par les acteurs du groupement, elle tient grandement compte du niveau d'eau du barrage. Plus il y a d'eau, plus la campagne s'allonge et comprend une grande variété de production. Moins il y en a, plus les membres du groupement s'en tiennent à quelques espèces hâtives.

L'ensemble de ces stratégies permet de mettre sur les marchés local et provincial une gamme variée de produits et de services.

5.1.3. *Les biens et les services*

Il s'agira dans cette partie d'une brève description des biens et des services offerts actuellement par le groupement Paas-panga de Zogoré. On distingue un seul service : les produits d'irrigation.

Les produits d'irrigation comprennent principalement le maïs, le niébé, la tomate, la pomme de terre, l'oignon, le concombre, le chou, en ce qui concerne la production du groupement.

L'irrigation privée dans l'enceinte du périmètre du groupement couvre une gamme très variée, qui recoupe avec les principales cultures de l'irrigation collective, et comprend de petites cultures (par exemple le gombo, le bissap, l'arachide, etc.), qui sont sensées entrer directement dans la consommation quotidienne des irriguants.

Ces exploitations s'inscrivent dans la recherche de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté des membres et de la collectivité. L'irrigation privée vise une participation des exploitants à l'amélioration de leur situation alimentaire, tandis que l'exploitation du groupement s'insère dans la lutte contre le chômage.

5.1.4. *Les données financières*

Un système de traitement des questions d'ordre financier a été mis en place par le groupement Paas-panga. La création, au sein du bureau, d'un service de trésorier, et la création d'une commission aux comptes traduit l'importance que les adhérents donnent à l'aspect pécuniaire du groupement et au souci de transparence au niveau des questions relatives à cet aspect.

Le groupement Paas-panga de Zogoré tient ses revenus de trois sources. Une première source est constituée par les subventions du programme de promotion de la petite irrigation villageoise et les prêts du comité de jumelage de Zogoré. La deuxième source comprend les revenus provenant de la vente des productions collectives. Enfin, la troisième source regroupe les cotisations, les frais d'adhésion et les parts sociales des adhérents.

De 1989 à 1993, la principale subvention des activités du groupement Paas-panga provenait du gouvernement burkinabé, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Plusieurs fonds en faveur de la promotion de l'irrigation en milieu rural ont été débloqués. Ces fonds se traduisaient dans la vie de Paas-panga par l'octroi de petits équipements (arrosoirs, poulies) et d'intrants de base (semence de niébé, de maïs, de chou, etc.).

Une deuxième subvention a été reçue en 2001, grâce au fonds Pays pauvres très endettés (PPTÉ)⁷, d'un montant de 1 087 750 476 FCFA environ 2 559 412,88 CAD. Au niveau du groupement Paas-panga, ce fonds a servi à contribuer à la prise en charge des intrants et des équipements de base en 2001.

La deuxième forme de source de financement des activités du groupement dans cette catégorie de source de revenu est le comité de jumelage. Le montant des engagements financiers avec le comité de jumelage s'élève à un million de francs CFA, soit 2 353 CAD. Ces fonds sont remboursables en cinq ans, en raison de 200 000 FCFA, soit 470,58 \$ CAD par an.

⁷ Le fonds PPTÉ est une forme de remise de dettes des pays les moins avancés avec l'obligation de financer un secteur précis.

TABLEAU 8
Extrait du cahier de caisse de Paas-panga de 2002 à 2003

DAARA (DATE)	KASET SEBRÉ (PIÈCES JUSTIFICATIVES)	SEN YA-LA (DÉSIGNATION)	SEN KE (ENTRÉE)	SEN YI (SORTIE)	SEN BE (SOLDE)
07/07/2002		Geel loclendga (report)	563 800	-	563 800
18/07/2002	-	Aide à Ouedraogo Bintou	-	5 000	558 800
20/08/2002	-	Achat d'intrants (choux, oignons, tomates) pour pépinière.	-	54 890	503 910
09/09/2002		Réparation des arrosoirs, achat de tuyaux (15 mètres)		43 900	460 010
01/11/2002		Nourriture pour aménagement du périmètre d'irrigation		13 000	447 010
01/11/2002	-	Achat et section de pomme de terre		201 500	245 510
12/11/2002		Nourriture pour mise en terre des plants		13 000	203 010
13/11/2002		Nourriture pour mise en terre de la pomme de terre		13 000	190 010
10/01/2003	-	Vente de maïs	47 500		177 010
15/01/2003	-	Vente de niébé	51 600	-	228 610
14/02/2003	-	Vente de pomme de terre	96 500	-	325 110
19/09/2003	-	Achat de semences (choux, oignons) pour pépinière	-	48 950	509 850

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

La deuxième source de revenu pour le groupement est formée de frais d'adhésion et de cotisations annuelles. Quant aux cotisations ponctuelles, elles servent à traiter un problème particulier qui se pose au groupement. Pour chaque membre, les droits d'adhésion et les cotisations annuelles fixes s'élèvent tous deux à 500 FCFA (environ 1,20 \$ CAD)⁸. Le paiement des cotisations annuelles et des droits d'adhésion constitue un des critères d'appartenance au groupement. À ce titre, ces sommes d'argent doivent être versées par chaque membre au moment de sa demande d'adhésion ou au début des campagnes d'irrigation, généralement fixées après les récoltes au début d'octobre. À la lecture du cahier de trésorerie, on remarque que les cotisations des deux dernières années sont payées par un nombre important d'adhérents. La trésorerie a financé les frais d'acquisition du nouvel agrément. En cas d'insuffisance de fonds pour traiter une urgence, une demande de cotisation spéciale est adressée aux membres.

La vente des produits d'irrigation constitue la troisième source de revenu pour le groupement. On note un essor inédit de la commercialisation des produits. Cette poussée se manifeste par la recherche de marchés et un élargissement croissant de la clientèle. Les mouvements du cahier de trésorerie présentés dans le Tableau 8 à la page précédente laissent entrevoir un bilan financier positif au 25 octobre 2003, d'un montant de 358 900 FCFA.

⁸ Au taux d'échange de 1 \$ CAD pour 420 FCFA.

5.2. Le processus organisationnel

Cette section illustrera l'agencement des ressources par les membres du groupement pour atteindre leurs objectifs. Plus précisément, nous évoquerons les aspects de la production, de l'organisation, de la formation, de la commercialisation des produits et des équipements de Paas-panga.

5.2.1. *La production*

On rencontre le seul type de produit maraîcher offert par le groupement à ses membres et à la collectivité : le maïs, le niébé, la tomate, la pomme de terre, l'oignon, le concombre, le chou, etc. Dans les lopins individuels, on trouve parfois ces différentes productions en de très faibles proportions en plus d'autres cultures comme le gombo, le pastèque, le melon, l'arachide, etc.

5.2.2. *L'organisation du travail*

La programmation des activités du groupement tient compte des tâches quotidiennes des membres. L'ensemble de ces activités est fortement rythmé par la succession des saisons (sèche et pluvieuse). Ainsi, on a des périodes propices à l'irrigation, qui s'étendent du début d'octobre au mois de juin/juillet, et des périodes où le site d'irrigation est occupé pour des rizicultures privées. La pratique de l'irrigation se fait hors de la période agricole normale.

La programmation des activités de chaque campagne d'irrigation commence en fin d'août, par la mise en pépinière de certaines cultures comme le chou, l'oignon, etc., suivie par l'aménagement du périmètre. On ne note pas d'organisation spéciale de campagnes, ce sont les mêmes travaux qui se reproduisent, excepté les moments où le niveau d'eau permet l'extension de la production. Dans ce dernier cas, on assiste simplement à une augmentation du volume des travaux relatifs à l'irrigation.

L'organisation interne de la production comprend, comme déjà évoqué, une production collective et une production privée. Le volume et la diversification de la production collective sont décidés par les membres présents à l'assemblée générale précédant le début des campagnes. Quant à la production privée, elle est laissée à la libre initiative de l'irriguant, qui y exploite tout ce dont il a besoin. On remarque que la tendance générale de cette irrigation tient tout de même à un double objectif : la satisfaction des besoins alimentaires domestiques et la génération de revenus privés.

Ce double objectif de la production ne gêne pas et ne se confond pas avec la production du groupement. C'est plutôt un effort d'équilibrer l'aspect alimentaire et l'aspect économique au niveau de chaque irriguant.

Les tâches d'organisation des activités du groupement sont réservées au bureau. Celles qui sont relatives au contrôle de l'accomplissement des attributions de chaque membre du bureau sont confiées aux conseillers. La commission aux comptes est un troisième organe de gestion qui entre dans le contrôle comptable. Chaque organe a un chef et un secrétaire. Chaque chef rend compte des activités de son organe à l'assemblée générale et au bureau, au besoin.

Si les conseillers et les membres du bureau sont souvent très débordés, les membres de la commission aux comptes n'ont pas à produire de rapport d'appréciation de la situation trésorière du groupement. Ces membres estiment tout de même qu'ils n'ont pas constaté un dysfonctionnement, un détournement ou une plainte quelconque concernant la trésorerie.

5.2.3. *La formation des membres*

La formation des membres du groupement Paas-panga de Zogoré se fait de deux façons. Dans un premier temps, il faut acquérir les connaissances et les techniques de base en matière d'irrigation. Dans ce cas, les membres expriment leurs besoins de connaissances au cours des assemblées générales et le bureau, surtout le président, se charge de les présenter aux intervenants, principalement le CRPA et le comité de jumelage. Indépendamment des sollicitations du groupement, le CRPA initie souvent des sessions de formation à l'intention des organisations paysannes à l'échelle provinciale.

Des sessions de formations peuvent se révéler souvent mal assimilées ou oubliées, faute d'application immédiate après leur acquisition. Des sessions de mise à niveau ou de perfectionnement sont alors organisées pour permettre une meilleure assimilation des connaissances. Il y a trois manières d'acquérir les connaissances : les ateliers inter-groupes, les ateliers inter-membres et les voyages d'étude.

Les ateliers de formation inter-groupes consistent à réunir pour former ou informer les membres des groupements paysans ayant exprimé un même besoin spécifique de connaissance. Le groupement Paas-panga de Zogoré a reçu presque toutes ses formations à travers la session inter-groupement. Le groupement exige une parité femme-homme pour ce genre de session, tout en veillant à l'égalité des chances de représentation à l'intérieur des sous-groupes.

Selon les personnes interrogées, toutes les formations sont offertes exclusivement par le CRPA entre 1989 et 1997. À partir de 1997, le comité de jumelage devient le plus grand partenaire financier et formateur.

Les ateliers inter-membres consistent à un partage, avec tous les autres membres du groupement, des connaissances apprises lors des ateliers inter-groupes. Il s'agit de réunir les membres non bénéficiaires de ladite formation autour des nouveaux initiés. Ces derniers, au moyen d'un cours de type magistral, expliquent aux autres ce qu'ils ont appris.

Enfin, les voyages d'étude visent à apprendre des techniques ou procédés de travail auprès d'autres formations paysannes. Depuis sa création, les membres de Paas-panga n'ont pas encore eu la chance de bénéficier de ce mode de formation. Ils en sont simplement au courant et espèrent découvrir ce qui est fait de mieux ailleurs.

5.2.4. La commercialisation des produits

Le groupement vend des produits d'irrigation et leurs dérivés. Les dérivés sont constitués de tiges et de feuilles provenant de différentes cultures. Ces dérivés servent d'aliments pour le bétail. Il y a souvent de fortes demandes pour les dérivés, surtout pendant les mois qui précèdent la saison des pluies.

Le groupement a un seul type de clientèle que sont les clients individuels. Cette clientèle se rencontre à la place du marché local, sur le périmètre irrigué et au marché de légumes de la ville de Ouahigouya. C'est essentiellement une relation de clientèle non programmée. Le groupement présente ses produits sur les marchés, ou accueille des clients sur le site d'irrigation.

5.2.5. Les infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures, on remarque vite que le groupement n'a pas de local servant de représentation, où se tiendraient les réunions et assemblées générales. Les différentes rencontres formelles ont lieu au domicile du président. Les intrants et équipements mobiles sont emmagasinés aussi chez ce dernier. En cas d'intempéries, les rencontres sont simplement reportées au moment opportun. Le tableau suivant présente l'état des équipements du groupement.

TABLEAU 9
État des équipements du groupement

ÉQUIPEMENTS	NOMBRE	FONCTIONNALITÉ
Terrain	5 à 8 hectares sont exploités à chaque campagne	Plus de 20 hectares disponibles
Pompes à pédales	4	3 sur 4 sont en bon état
Tuyaux	116 mètres	Bon
Charrette	1	En bon état
Niveaux à eau	3	Bon
Cordes	84 mètres	Bon
Pelles	3	Bon
Râteaux	5	Bon
Pioches	5	Bon
Arrosoirs	10	9 sur 10 sont bons

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

6. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN

Nous pouvons résumer en quelques paragraphes les acquis du groupement Paas-panga de Zogoré. Ces acquis peuvent être regroupés en trois sections : sur le plan des réalisations, sur le plan de l'économie sociale et sur le plan sociétal.

6.1. Sur le plan des réalisations

Le groupement Paas-panga de Zogoré a fait une contribution importante à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à la réalisation d'infrastructures communautaires dans le village de Zogoré. Nous illustrons quelques-unes de ces réalisations dans les paragraphes qui suivent.

Au niveau de la sécurité alimentaire, nous ne disposons pas de toutes les données relatives aux bilans des différentes campagnes de 1989 à 2000, et ce, par défaut de transcription et de conservation des informations correspondantes. Cependant, selon les membres du bureau, le groupement n'a jamais enregistré une campagne à solde négatif. Aussi, sur la base de la satisfaction générale des membres de Paas-panga, pouvons-nous dire que les campagnes ont toutes été bonnes ; puisqu'elles auraient tout au moins contribué à l'amélioration de la situation alimentaire, au maintien de la motivation des acteurs et aux remboursements partiels des crédits.

Les campagnes des trois dernières années ont été toutes positives par rapport à l'investissement consenti à chacune d'elles. Le tableau suivant donne les bilans financiers bruts desdites campagnes.

TABLEAU 10
Bilan financier (en FCFA) des campagnes 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003

CAMPAGNES/CULTURES	2000-2001	2001-2002	2002-2003	TOTAL
Pommes de terre	200 000	225 000	439 500	864 500
Maïs	50 000	65 000	59 000	174 000
Choux	90 000	78 000	75 000	243 000
Niébé	-	40 200	70 000	110 200
Total	340 000	408 200	643 500	1 391 700

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Ces bilans peuvent être un indicateur du volume des vivres mis à la disposition de la communauté villageoise par le groupement. Ils ne prennent pas en compte les bilans financiers de l'irrigation privée de chaque membre. Selon les personnes interrogées, il y a des membres qui disposent de la moitié, sinon de plus de la moitié, de la production collective. Ces bilans personnels ne peuvent être quantifiés faute de données fiables. Toutefois, les différents intéressés affirment qu'ils assistent à une nette amélioration de leur situation alimentaire et qu'ils peuvent faire l'acquisition

d'autres biens à partir des revenus de la vente de leur production. Nous pouvons dire que leur double objectif de sécurité alimentaire et de génération de revenus au niveau local est atteint à un certain degré.

En outre, les membres du groupement ne restent plus pratiquement sans aucune activité toute la période sèche. Ils ne songent pratiquement plus à l'exode. Ce fait pourrait être révélateur que le groupement ou les membres ont obtenu un certain niveau de création d'emplois au niveau local.

Ainsi, on peut dire que, si modeste soit-elle, la réalisation des objectifs personnels et collectifs des membres de Paas-panga explique en partie sa longévité et son dynamisme.

6.2. Sur le plan de l'économie sociale

Bien qu'il y ait beaucoup d'interventions au niveau de Paas-panga, le fonctionnement de ce groupement repose entièrement sur ses membres. Ce groupement se présente comme une entreprise d'économie sociale, qui lutte contre l'insécurité alimentaire et le chômage. En dépit de ses bilans positifs, Paas-panga doit renforcer son organisation interne et élever le niveau d'alphabétisation général de ses membres, afin de conforter davantage ses acquis.

Paas-panga fait partie des projets d'appropriation sociale des techniques d'irrigation jusqu'alors mises en pratique par les grands irriguants industriels et privés. Cette appropriation par les masses populaires favorise la mise en place d'un modèle alternatif de développement de type partenarial. Ce modèle est une voie possible, qui est animée par la société civile au sein de laquelle les organisations paysannes ont une place centrale. Ce type de développement est en conflit avec le privé et le public, mais se positionne aux côtés de ceux-ci comme une troisième voie de gestion des questions sociales.

Nous pouvons retenir trois conclusions majeures sur le plan de l'économie sociale. Premièrement, l'expérience du groupement Paas-panga de Zogoré est un exemple original de lutte contre l'insécurité alimentaire et le chômage. Deuxièmement, le processus organisationnel répond aux besoins collectifs et individuels. Troisièmement, le groupe fonctionne démocratiquement.

L'expérience du groupement Paas-panga de Zogoré constitue au niveau local une réponse originale en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre le chômage. Elle devient un exemple d'organisation paysanne qui se développe progressivement dans un terroir disposant de peu de ressources hydrauliques, et où plusieurs entreprises paysannes collectives proches d'elle ont été créées et se sont soldées par une disparition prématurée ou tournent à vide.

Les facteurs qui expliquent l'évolution de Paas-panga peuvent être résumés comme suit :

- La concentration des activités sur des cultures céréalières et maraîchères et la correspondance des produits du groupement avec la composition des habitudes alimentaires des habitants du village ;
- L'adoption de la formule coopérative ;
- L'existence d'un réseau d'appuis financier et technique ;
- La cohésion, la solidarité entre les membres et la volonté de maintenir le groupement actif ;
- La recherche du consensus et de la justice dans la conduite des affaires du groupement.

En deuxième lieu, le processus organisationnel tient compte à la fois des besoins et des possibilités individuels de chaque membre et des objectifs du groupement. Le groupement, dans ces dernières années, se prépare progressivement à une auto-suffisance financière. Les revenus propres deviennent de plus en plus importants au moment où le groupement s'apprête à verser au comité de jumelage la dernière tranche de la dette.

En troisième lieu, le groupement a été formé dans un contexte social stable mais inégalitaire. Ce contexte social est marqué par la domination de l'homme sur la femme et l'enfant, alors que le groupement fonctionne sur des bases égalitaires. Ceci signifierait l'assimilation à un certain niveau de la culture coopérative.

En somme, l'expérience du groupement Paas-panga pourrait servir de modèle à suivre pour les organisations paysannes de l'économie sociale.

6.3. Sur le plan sociétal

Le groupement Paas-panga de Zogoré est une des initiatives pilote de lutte contre l'insécurité alimentaire et le chômage au niveau de Zogoré. C'est un projet qui cible avant tout la responsabilisation des populations locales dans le traitement des problèmes les concernant. Cette responsabilisation s'est traduite au niveau sociétal par des acquis importants, tels que la prise de conscience de leur rôle et leur engagement à être partenaires, sinon à être les premiers responsables de leur destin. Comme acquis sociétaux, nous pouvons citer les faits suivants :

- L'insertion progressive dans l'économie de marché grâce au recours systématique de crédits, la consommation des facteurs marchands de production, la commercialisation des récoltes, la vulgarisation des thèmes culturels comme la culture attelée, le semis en ligne, le traitement phytosanitaire des plants, l'épandage des engrais et l'intégration du matériel de l'irrigation. Ces facteurs contribuent à redimensionner de façon qualitative le système traditionnel de production ;

- Au niveau des habitudes alimentaires, l'irrigation a introduit des changements que les exploitants estiment eux-mêmes positifs. Certaines familles peuvent, grâce au groupement et à l'irrigation, s'offrir deux ou trois repas quotidiens. Ces changements ne couvrent pas forcément l'aspect qualitatif qu'un nutritionniste établirait avec les critères de sa science, mais ils impliquent des changements quantitatifs qui ont aussi toute leur importance. L'irrigation a augmenté le volume et la variété des plants ;
- Dans le cadre du groupement Paas-panga de Zogoré seulement, l'irrigation occupe 30 personnes qui seraient probablement en chômage après les pluies, et renforce la situation alimentaire de plus de 225 personnes (si l'on prend 7,5 le nombre moyen par ménage). Le groupement constitue en fait un moyen de création d'emplois dans le village ;
- Les potentialités de travail qu'offre le groupement au moyen de l'irrigation sont un facteur de ralentissement de l'émigration dans le village. Le groupement offre aux éventuels candidats à l'émigration l'opportunité d'une réussite économique par rapport à celle plus ou moins incertaine que présente la ville. Selon les personnes interrogées, grâce aux groupements en général, le village connaît de moins en moins de jeunes travailleurs émigrés. En raison de la double campagne agricole (campagne pluviale et campagne d'irrigation), la réalité de la saison morte perd de plus en plus sa signification. Grâce à l'irrigation, l'agriculture devient pour les membres de Paas-panga une activité quasi permanente ;
- Un autre acquis important sur le plan sociétal qui mérite d'être mentionné est la participation financière du groupement dans la réalisation d'infrastructures socio-éducatives. En fait, le groupement paysan Paas-panga de Zogoré a apporté une contribution financière pour la construction de l'école, de la maison de la Femme et de 12 puits dans le village de Zogoré. Cette participation traduit la prise de conscience des adhérents de Paas-panga quant à leur devoir de traiter les problèmes qui concernent toute la collectivité.

L'expérience du groupement paysan Paas-panga de Zogoré est un exemple de projet paysan d'auto-responsabilisation des populations dans la prise en charge de leur promotion sociale et économique. Elle est aussi un exemple de projet qui se développe. Ce développement témoigne d'un certain niveau de discernement dans les rapports entre membres, d'une certaine accumulation de connaissances techniques et d'un engagement personnel et collectif des acteurs du groupement. Ce développement est évident. Mais des lacunes, par exemple, au niveau du changement des membres du bureau, de la programmation des activités et de leur exécution, ou de la tenue des documents du groupement, pèsent sur le fonctionnement de ce dernier. Le niveau d'analphabétisme des membres expliquerait certainement ces lacunes. Nous pensons que ces lacunes ne peuvent être rapidement levées sans une élévation conséquente du niveau d'instruction générale des acteurs du groupement.

7. LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES

L'action du groupement Paas-panga de Zogoré s'inscrit dans la politique de responsabilisation des paysans dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et le chômage, au moyen de leur organisation et de l'irrigation. Ce groupement est une référence pour son dynamisme, sa cohésion, sa longévité et ses réalisations. Toutefois, il reste des lacunes à combler pour conforter davantage son organisation interne et l'atteinte des objectifs sociaux et économiques.

Paas-panga connaît déjà ses handicaps. Selon les acteurs de Paas-panga, le grand défi reste l'élévation du niveau d'alphabétisation. Au cours de l'enquête, nous avons remarqué deux membres d'une trentaine d'années qui avaient un niveau de certificat burkinabé. Dès lors, le groupement envisage d'enrichir le niveau d'alphabétisation générale et fonctionnelle des membres. Deux thèmes sont déjà ciblés au niveau de l'alphabétisation fonctionnelle : la tenue des documents, comme les cahiers d'activités, de caisse, de trésorerie, etc., et les principes coopératifs que les membres estiment insuffisamment assimilés.

Un niveau d'instruction adéquat est considéré par les acteurs du groupement comme un axe stratégique majeur pour un plus grand développement du groupement. Ainsi pour atteindre cet objectif, les membres entendent formuler le besoin au comité de jumelage et au CRPA sans toutefois exclure tout autre intervenant. On peut dire que cette possibilité de profiter de toute formation, qui est en fait encouragée par les promoteurs et acteurs de Paas-panga, pourrait contribuer à améliorer le niveau actuel de développement atteint par cette formation paysanne.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1973. « Loi 1/1973 portant statut général des sociétés coopératives en haute Volta ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1999. « Loi 14/1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- ATAMPURGRE, Nicholas. 1993. Au-delà des lignes de pierres : l'impact social d'un projet de conservation des eaux et du sol dans le Sahel, Oxfam/Grande-Bretagne. Traduction de Marie-Noélie Yaméogo, 1996, Grande Imprimerie du Burkina.
- BSONG (Bureau de suivi des ONG). 1990. Annuaire des organisations non gouvernementales membres. Ouagadougou, Édifice.
- CECI-PA/OPA. 2002. Répertoire des organisations paysannes : région du Nord. Document de travail.
- COMEAU, Yvan. 2002. Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale. Cahiers du CRISES, n° 9605. Université du Québec à Montréal.
- IOAN, Sfarlea. 1975. « Projet UPV/70/007 : Développement des institutions coopératives et similaires en milieu rural ». Ouagadougou, Programme des Nations unies pour le développement et ministère du Plan, du Développement rural et du Tourisme.
- JANSSENS, Laurence, Marc TOTTÉ et Étienne VERHAEGEN. 1997. Plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso, Ouagadougou, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et Association interdisciplinaire en développement environnement et population.
- MASSA, Gabriel et Georges MADIEGA. 1995. La Haute Volta coloniale, Paris, Karthala.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Bureau international du travail, Alliance de coopération internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Service de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement. 1998. « Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE. 2002. « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1ère édition, Ouagadougou.
- OUEDRAOGO, Bernard. 1996. Développement de l'irrigation au Burkina Faso : aspects juridiques. Ouagadougou, Faculté de droit et de sciences politiques, Université de Ouagadougou.

OUEDRAOGO, Bernard Ledea. 1988. « De l'association traditionnelle kombi-naam à l'association internationale 6S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) ». Les ONG et l'appui à l'organisation du monde rural au Burkina Faso.

SADAMBA, Tcha-Koura. 1995. La formation d'une élite paysanne au Burkina Faso. Paris, Khartala.

ZAGRÉ, Pascal. 1994. Les politiques économiques du Burkina Faso. Paris, Karthala.